

Chapitre 3.

Les économies criminelles et les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest

Ce rapport identifie plusieurs économies criminelles opérant en Afrique de l'Ouest qui s'entrecoupent ou se renforcent mutuellement. Ces économies utilisent différentes méthodes et sont facilitées par des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux. Ce chapitre propose ensuite un cadre analytique pour comprendre les conséquences des économies criminelles et des flux financiers illicites (FFI) associés, en fonction de trois facteurs : l'origine de la marchandise et l'existence éventuelle d'un marché local ; les acteurs ou réseaux impliqués ; et le lieu d'acquisition et d'investissement des FFI. L'application de ce cadre analytique reflète la nature et l'échelle de l'économie criminelle en question ; les acteurs, les intérêts et les motivations sous-jacents ; et les priorités des réponses visant à atténuer les préjudices. Il fournit ensuite un aperçu de 13 économies criminelles différentes, sur la base d'une typologie tripartite : activités illégales, commerce illicite en biens normalement licites ; et extraction illicite des ressources naturelles. Chaque cas donne une idée de l'étendue du flux, des zones géographiques les plus touchées, des acteurs clés, et des conséquences et impacts des FFI.

Introduction

Un large éventail d'économies criminelles opère en Afrique de l'Ouest. Elles sont régies par des modes opérationnels, des réseaux et des acteurs (tant nationaux qu'internationaux) différents, et sont très présentes dans différents États et zones dans la région. Les bénéfices illicites générés par ces économies criminelles quittent l'économie formelle par différents moyens sous forme de flux financiers illicites (FFI).

Directement ou indirectement, les économies criminelles et FFI associés nuisent à la sécurité physique, au bien-être et aux opportunités productives des ressortissants ouest-africains. Les économies criminelles s'appuient souvent sur la violence, exacerbant l'insécurité des citoyens ordinaires, notamment des femmes et des jeunes. Les profits du commerce illégal enrichissent souvent les groupes impliqués dans des conflits de longue haleine, y compris dans les actes à visée terroriste, et stimulent souvent les conflits, avec des effets délétères sur le potentiel de développement. Cet environnement limite la croissance économique légitime – ce qui a pour effet de décourager les investisseurs domestiques et étrangers – et favorise l'essor de la criminalité. En même temps, l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles de la région nuit irréparablement aux écosystèmes, à l'environnement et aux modes de subsistance qui en dépendent, exacerbant la fragilité de la région sur une longue période. La présente étude démontre le nœud gordien des défis politiques, économiques, sociaux et de développement – qui se renforcent mutuellement – auxquels est confrontée l'Afrique de l'Ouest. Elle souligne également qu'il est risqué de se borner à des stratégies de contrôle des frontières et de contrôle policier, qui ne peuvent seules lutter efficacement contre cette menace multidimensionnelle.

Ce chapitre établit un cadre analytique permettant de comprendre et d'établir des priorités en termes des préjudices causés par les économies criminelles ; il permet ainsi à un ensemble d'acteurs (gouvernements nationaux, acteurs régionaux et partenaires internationaux) de mieux identifier les domaines auxquels ils peuvent appliquer leur propre éventail de réponses. Il fournit ensuite un bref aperçu des formes principales d'économies criminelles dans la région, de l'étendue des flux, des zones géographiques vulnérables, des acteurs majeurs impliqués, et des conséquences et impacts des FFI. Pour faciliter l'analyse, le chapitre divise les économies criminelles en trois catégories, alignées sur le cadre conceptuel présenté dans le chapitre 1 : activités illégales ; commerce illicite en biens normalement licites ; et extraction illicite de ressources. Cette typologie divise les économies criminelles en fonction de la nature du bien ou de l'activité ; selon si elle est intrinsèquement illégale ; et selon que la marchandise est produite à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Elle étudie également l'étendue de son marché local.

La section suivante se base sur les conclusions du rapport pour proposer un nouveau cadre analytique délimitant les cinq dimensions des préjudices. Ce cadre peut permettre aux décideurs politiques de classer les différentes formes de préjudice afin d'informer l'élaboration des politiques.

Cadre d'analyse des préjudices

Les études sur la criminologie, la sociologie et le développement mettent en avant différentes manières de classer et mesurer les dommages à différents niveaux de complexité (Don et Van der Bunt, 2012). La définition des dommages dépend aussi du point de vue : les différentes parties prenantes – en amont, au milieu et en aval – subissent différents dommages ; c'est aussi le cas des pays d'origine, de transit et de destination. Il importe donc que les acteurs du développement analysent les dommages à l'aune des

objectifs de développement, ainsi que de leur propre obligation de répondre efficacement aux économies criminelles et aux FFI. Une évaluation récente (Global Initiative, 2014a) a démontré que les multiples facettes interconnectées de la criminalité organisée nuisent à la réalisation des Objectifs du développement durable à l'horizon 2030, et mettent sérieusement à mal la réalisation de plusieurs objectifs centraux portant sur la santé, l'environnement, et la réalisation de sociétés paisibles et stables.

Les objectifs du développement peuvent être regroupés en cinq domaines généraux aisément identifiables et permettant une analyse approfondie. Ces dommages ou impacts peuvent être analysés ou ressentis à plusieurs niveaux – individuel, communautaire, national ou international – avec néanmoins des différences reposant sur la démographie, le genre et la vulnérabilité des personnes ou des groupes.

Ces dommages sont :

- **Physiques** : dommages aux personnes (homicides, crimes violents) ou aux infrastructures physiques (dommages matériels).
- **Sociétaux** : dommages qui créent ou exacerbent les tensions sociétales (y compris en encourageant les conflits violents, et les conflits ou violence ethniques, sexuels ou intergénérationnels), ainsi que la marginalisation économique ou sociale.
- **Économiques** : dommages directs et indirects à l'économie. Directement, les FFI détournent des fonds de l'économie légitime ou captent des ressources publiques pour prévenir et répondre aux dommages criminels, traiter ou compenser ses victimes. Indirectement ils comprennent des dommages au climat économique, à la compétitivité, et aux cultures d'investissement et d'entrepreneuriat.
- **Environnementaux** : dommages environnementaux causés par l'exploitation non durable des ressources naturelles, ou par les produits dérivés de l'activité criminelle.
- **Structurels/gouvernementaux** : dommages infligés à l'État de droit ou à la qualité de la gouvernance en raison de la corruption, ainsi que l'érosion de la réputation, de la légitimité et de l'autorité de l'État.

Les études de cas suivantes démontrent clairement que les différentes économies criminelles en Afrique de l'Ouest se traduisent par différents types de dommages ; toutes les catégories décrites ci-dessus sont présentes d'une manière ou d'une autre dans la région. Sans analyse plus granulaire, centrée sur une économie criminelle particulière, le contexte économique-politique et la personne interrogée, il n'est pas possible d'arguer qu'une catégorie de dommages est plus importante, dangereuse ou urgente qu'une autre. De fait, toutes les parties prenantes doivent participer à cette évaluation, dont le résultat déterminera un plan d'action commun.

La nature des dommages est subjective : tant les valeurs morales que sociétales contribuent aux perceptions de ce qui constitue un « préjudice ». Bien que sans doute désirable, aucun critère universel ne peut être appliqué. Les activités considérées comme criminelles par certains pays peuvent ne pas être perçues comme telles à l'échelle locale. Lors du processus d'analyse et de planification de la coopération en matière de développement, il faut veiller à ne pas diaboliser les situations imparfaites, ou créer de nouveaux problèmes pour lesquels il n'existerait aucune solution immédiate. Les initiatives agressives visant à modifier ou prévenir ces pratiques commerciales doivent s'accompagner d'initiatives pour les remplacer par des moyens de subsistance alternatifs, faute de quoi, les pays de la région deviendront encore plus vulnérables. Une réponse plus appropriée pourrait consister à rehausser la protection sociale des personnes les plus

exposées – notamment les travailleurs de première ligne – au moyen d'un contrôle et d'une surveillance renforcés, tout en leur proposant des subventions publiques pour remplacer les aides proposées par des réseaux criminels opportunistes, et graduellement déplacer ces économies essentiellement informelles vers le secteur formel.

Vers un cadre des priorités

Comme dit précédemment, l'analyse des économies criminelles et des FFI en Afrique de l'Ouest a identifié trois facteurs déterminants : (i) selon que l'origine des marchandises est locale ou externe, et selon qu'il existe ou non un marché local; (ii) les acteurs ou réseaux impliqués ; et (iii) le lieu d'acquisition et d'investissement des FFI. Ces questions doivent être analysées ensemble, afin de déterminer l'étendue et la nature des dommages.

(i) Quelle est l'origine géographique de la marchandise, et existe-t-il un marché local ?

Établir l'origine des marchandises est un facteur important pour déterminer les dommages ou impacts probables d'une activité donnée. Lorsqu'une marchandise est produite et commercialisée localement, les dommages infligés à l'économie domestique sont généralement plus importants, compte tenu de l'éventail des acteurs et intérêts locaux impliqués. Il importe également de déterminer l'existence d'un marché local pour ces marchandises, ce qui indique le degré d'implication de la population locale et l'importance économique de cette activité illicite, c'est-à-dire dans quelle mesure elle peut constituer un moyen de subsistance dans l'économie locale. Les consommateurs locaux accordent-ils de la valeur à ces marchandises ? Les communautés locales s'investiront-elles dans la protection de ces flux, considérés comme une source précieuse et potentiellement irremplaçable de revenus et d'emplois locaux ? Ces questions peuvent aider les gouvernements à mieux évaluer le succès des mesures qu'ils souhaitent mettre en place pour les résoudre.

(ii) Quels sont les acteurs et réseaux impliqués dans le commerce ou l'économie illicite?

C'est une question d'économie politique importante, conçue pour examiner les motivations sous-jacentes associées à une activité particulière et déterminer quels individus peuvent être impliqués (par exemple, les intérêts publics, privés, commerciaux ou criminels ; les réseaux communautaires, traditionnels ou même religieux) ; l'étendue de leur investissement dans l'activité illicite ; l'étendue de leur influence (c'est-à-dire leur accès à et leur contrôle sur l'économie criminelle) ; et la nature de leurs interactions publiques et privées (par exemple, leurs interactions potentielles avec les personnalités politiques, les hauts fonctionnaires, les entrepreneurs ou cadres du secteur privé, et les intérêts régionaux ou internationaux). Comprendre cette dynamique permettra aux acteurs politiques de riposter avec une certaine chance de succès en concevant des politiques plus ciblées.

(iii) Où les FFI sont-ils acquis et investis ?

L'impact d'une économie criminelle – et par conséquent la réponse nécessaire à y apporter – dépendra largement de la manière dont les FFI sont générés par l'activité considérée et du lieu où ils sont investis. La présente étude a démontré qu'indépendamment de leur mode d'acquisition, les FFI qui restent dans la communauté,

le pays ou la région contribuent à l'économie informelle, même lorsqu'ils sont clairement illégaux (*cf.* la cybercriminalité), avec des conséquences importantes en termes de développement. D'une part, tenter de combattre ou de diminuer ces activités peut s'avérer difficile, parce qu'elles génèrent des biens publics à l'échelle locale (par exemple, des services et des emplois secondaires locaux). D'autre part, ces activités peuvent être perçues comme déplaçant des activités existantes sur le marché local, ou comme détournant des ressources qui auraient pu bénéficier à la communauté locale. En somme, la nature et l'investissement des recettes générées par ces activités criminelles dicteront la faisabilité et la probabilité de succès des interventions conçues pour y répondre.

Quelle que soit la manière dont ils sont acquis – et même s'ils sont totalement illégaux – les FFI qui restent dans la communauté, le pays ou la région contribuent à l'activité économique informelle. Vus sous cet angle, ils peuvent être perçus comme faussant les forces de marché locales, puisqu'ils influent sur les industries légitimes et le secteur formel. En même temps, ils génèrent des revenus à l'échelle locale, qui feront croître l'économie globale et créeront des moyens de subsistance qui – s'ils s'avèrent durables – attireront des travailleurs de toute la région.

Lorsque les FFI génèrent des revenus à l'échelle locale, ils bénéficient systématiquement d'une protection de la part de ceux qui les reçoivent, qui sont susceptibles de s'opposer – au moyen de violences ou de manifestations – à toute initiative visant à limiter leurs revenus. Les économies criminelles dotées de marchés locaux et dont les FFI sont investis localement sont généralement de mèche avec les hiérarchies de pouvoir locales, fournissant des revenus et renforçant le pouvoir des individus qui contrôlent les flux. Cela a son importance, indépendamment de si un groupe terroriste extorque ou non une taxe de protection, ou que des entreprises ou politiciens soient enrichis ou non par les flux. La distribution locale des FFI renforce aussi une légitimité à l'échelle locale, particulièrement si le marché local est beaucoup plus important que les autres industries. Cela est toujours problématique, notamment lorsqu'il s'agit d'industries qui alimentent les risques de conflits ou la terreur.

Par contre, les industries dont les FFI sont essentiellement générés ou investis à l'étranger affichent une dynamique totalement différente. L'extraction de marchandises indigènes à la région constitue une perte nette pour l'État et ses citoyens. Ceci est particulièrement vrai lorsque la ressource n'est pas inépuisable, et que son extraction illégale a des conséquences potentiellement irréversibles sur l'environnement ou la pérennité des espèces. Si l'économie criminelle n'a pas de marché local et que la chaîne de valeur des FFI est réalisée ailleurs, l'activité concernée est principalement un commerce de transit (comme c'est le cas pour le trafic de cocaïne). Dans ce cas, les interventions risquent simplement de déplacer les FFI le long de voies de transit, vers un environnement plus favorable ; une réponse effective consisterait à s'attaquer aux problèmes conjoints de l'offre et de la demande. Lorsque les FFI se déplacent vers l'extérieur, les réponses doivent cibler ceux qui en profitent le plus : les producteurs à la source (par exemple, pour la contrefaçon), les individus qui pillent le marché (pêche illicite), les revendeurs sur le lieu de destination (trafic de drogue) ou les gardiens de la ressource illicite (responsables publics négociant les permis d'exploitation).

Les réseaux criminels ont démontré leur capacité à s'adapter à des conditions changeantes et à définir de nouvelles orientations. Les autorités nationales doivent prendre en compte les conditions locales qui font de leur pays une voie de transit appréciée. Même s'il s'avère possible de contrôler une économie ou une marchandise criminelle, une autre économie criminelle ne tardera pas à émerger si ces mêmes conditions perdurent.

Le présent rapport, fondé sur les constats du premier rapport produit par l'OCDE intitulé les *Flux financiers illicites des pays en voie de développement : Mesurer les réponses de l'OCDE* (OCDE, 2014), porte sur le commerce illicite, ainsi que les FFI et impacts sur le développement qui en résultent. Analysées ensemble, les réponses aux trois questions présentées ci-dessus permettent aux décideurs politiques de mieux comprendre les dommages potentiels générés par l'activité illicite ou criminelle en question. Elles proposent un éclairage sur la manière dont les acteurs du développement peuvent encadrer, prioriser et programmer les différentes étapes de leurs interventions potentielles.

Dans une large mesure, l'évaluation des impacts ou dommages développementaux générés par ces activités constitue un exercice subjectif. Toutes les activités ne sont pas strictement illégales, et toutes les activités illicites ne sont pas stigmatisées en tant qu'actes criminels. Certaines activités peuvent être perçues comme des mesures entrepreneuriales, ou comme des stratégies de survie ou de subsistance. Bien que la section suivante analyse individuellement les différentes formes de commerce illicite, celles-ci sont souvent intimement imbriquées ou convergentes. Souvent, les mêmes acteurs et réseaux favorisent de multiples formes d'activités illicites. Par conséquent, toute tentative de définir le contexte mouvant du commerce illicite dans la région nécessite d'identifier un enchevêtrement de fils dans une vaste toile transnationale d'activités. Cela demande aussi de comprendre comment ces fils sont connectés et s'influencent mutuellement.

Activités illégales

Les revenus d'origine criminelle dans la région ouest-africaine représenteraient 3.6 % du produit intérieur brut (PIB) mondial ; les revenus de la criminalité organisée transnationale résultant du trafic de drogue, de contrefaçons et de personnes, ainsi que du détournement de pétrole, de la criminalité environnementale, du trafic d'armes et d'autres trafics, représentent environ 1.5 % du PIB. La moitié de ce montant environ est liée au trafic de drogues (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2011a). Cette proportion pourrait être plus élevée dans les économies informelles d'Afrique de l'Ouest.

Calculer la valeur de flux au niveau continental ou sous-régional est un défi. Cela consiste à décortiquer les flux, estimer le point de provenance des bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne, comprendre comment ils pénètrent dans l'économie formelle au moyen de différentes techniques de blanchiment d'argent, et estimer dans quelle mesure et en quelle quantité ils échappent à la juridiction nationale.

Trafic de drogues

Trois flux majeurs de drogues illicites transitent par l'Afrique de l'Ouest : la cocaïne, le cannabis et les méthamphétamines. Le trafic de cocaïne serait le plus lucratif.

Nature et échelle du flux : depuis 2007 environ, l'Afrique de l'Ouest s'est fait connaître comme une zone de transit pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine, destinée aux marchés européens. La cocaïne est communément considérée comme le « fer de lance » du trafic de drogues, parce qu'elle génère des profits plus importants que n'importe quel autre marché illicite non seulement dans la région, mais aussi à l'échelle mondiale. La valeur importante de ce flux et le manque de marché indigène font que le trafic de drogue a un impact plus important sur l'économie illicite et la stabilité de la région que tous les autres flux de drogues (Shaw, Reitano et Hunter, 2014).

Une analyse de la chaîne de valeur mondiale du trafic de cocaïne a démontré qu'une part infime des profits de la cocaïne est réalisée en Afrique. Comme le montre le tableau 3.1, le flux de cocaïne s'élevait en 2009 à 34.8 milliards USD (dollars américains) en Amérique du Nord et 27.5 milliards USD en Europe ; la valeur du trafic de cocaïne en Afrique s'élevait à seulement 1.6 milliard USD, dont seulement 600 millions USD restaient sur le continent, le reste (62 %) était blanchi à l'étranger (ONU DC, 2011a). Bien que ces montants concernent l'ensemble du continent africain et pas uniquement l'Afrique de l'Ouest, peu d'éléments permettent d'identifier un trafic de cocaïne dans d'autres régions, hormis un petit trafic en Afrique du Sud. Il est donc largement admis que l'essentiel de ce flux atterrit en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, la plupart des profits de ce trafic sont sans doute acquis dans cette région. L'étude de cas sur les stupéfiants illicites transitant par l'Afrique de l'Ouest (OCDE, à paraître a) estime que les acteurs ouest-africains ne gagnent que 40 millions USD par an grâce au trafic de drogues.

Tableau 3.1. **Estimations des bénéfices totaux du trafic de cocaïne blanchis en 2009**

Continent	Bénéfices bruts (milliards USD)	Bénéfices blanchissables (milliards USD)	Part totale blanchie
Europe	27.5	15.1	55 %
Amérique du Nord	34.8	20.0	57 %
Amérique du Sud	17.8	15.1	85 %
Asie	1.5	0.8	55 %
Océanie	1.3	0.8	58 %
Afrique	1.6	1.0	62 %

Source : ONU DC (2011a).

La demande de cocaïne reste stable, et déclinerait même légèrement en Europe au cours des dernières années ; les autorités mondiales ont reporté leur attention sur le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et renforcé les mesures d'interdiction. Les estimations effectuées en 2009, combinées avec l'instabilité croissante au Sahel et en Afrique du Nord, sont sans doute supérieures aux montants trafiqués à l'heure actuelle dans la région. Un rapport de l'ONU DC réalisé en 2014 constatait qu'il était difficile d'évaluer l'échelle du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et que les taux de saisie étaient modestes, un phénomène attribué à la corruption et à la complicité (ONU DC, 2014a).

Depuis 2011, l'Afrique de l'Ouest est un centre important de production de méthamphétamine. Rien qu'en 2011, cinq laboratoires de production de méthamphétamines ont été découverts et démantelés au Nigéria. Selon les rapports de saisie, la méthamphétamine est trafiquée – directement ou en transitant par l'Afrique du Sud – depuis l'Afrique de l'Ouest vers des marchés en Asie et en Europe (ONU DC, 2014b). Entre 2007 et 2012, les saisies les plus importantes de méthamphétamine ont été enregistrées au Niger, suivi par le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cela démontre que les trafiquants empruntent tant les voies terrestres que maritimes pour disperser les drogues après leur production au Nigéria et au Ghana. En 2010, la valeur du trafic régional de méthamphétamine dans la région était estimée à 330 000 USD (Bavier, 2013). Compte tenu du commerce croissant de ce stupéfiant, ainsi que des prix et de la demande plus élevés en Asie, la valeur du trafic a sans doute augmenté.

Il existe très peu d'informations sur le trafic de cannabis en Afrique de l'Ouest, où le cannabis est de qualité inférieure que celui produit en Afrique du Nord et inadapté à l'exportation vers Amérique du Nord ou l'Europe. Produit principalement au Nigéria, au

Ghana, au Sénégal et au Togo, le cannabis est sans doute destiné principalement aux marchés locaux. En effet, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale dénombreraient 11-31 millions d'usagers de cannabis (ONUDD, 2011b).

Bien que la demande locale de drogues illicites reste relativement faible, l'usage de drogues dans la région semble augmenter, ce qui est fort inquiétant (Commission Ouest-Africaine sur les Drogues/West Africa Commission on Drugs [WACD], 2014). Les profits du trafic de drogues dans la région sont dérivés de la circulation sécurisée de cette marchandise illicite sur l'ensemble du territoire, plutôt que des ventes domestiques. Un rapport réalisé en 2012 souligne la demande élevée de cannabis et de méthamphétamines, et dans une moindre mesure de cocaïne, au Nigéria (ONUDD, 2012a).

L'utilisation de la région pour le transit varie considérablement d'une année à l'autre en fonction des contrôles opérés sur les itinéraires alternatifs. Par exemple, le rôle croissant de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Sud, comme plaques tournantes du trafic d'héroïne a été attribué à des contrôles renforcés le long de l'itinéraire traditionnel des Balkans reliant l'Asie Centrale et l'Europe (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, 2015).

Au sein de la région de transit de l'Afrique de l'Ouest, les économies criminelles impliquées dans le trafic de drogues sont concentrées dans les États les plus faibles, dans des zones où le contrôle étatique est réputé faible et où il est par conséquent plus aisé de protéger les flux. L'innovation et l'esprit d'entreprise qui caractérisent le trafic de cocaïne sont particulièrement bien documentés. L'Afrique de l'Ouest a acquis une réputation de refuge pour les trafiquants de cocaïne ; quasiment tous les États d'Afrique ont été accusés d'entretenir des liens avec le trafic de cocaïne (Ellis, 2009). Le Nigéria a la plus longue histoire de trafic de drogues : son statut en tant que point de transfert pour l'héroïne a été signalé dès les années 50 (Ellis, 2009), comme l'atteste la dominance nigériane sur le trafic de drogues dans la région.

Les données portant sur les saisies opérées entre 2007 et 2011 indiquent que le gros du flux de cocaïne transite par les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, avec des corridors concentrés sur deux pôles. Le Ghana est le point d'entrée méridional par lequel la cocaïne est acheminée vers le Togo, le Bénin et le Nigéria, avant d'être expédiée vers les marchés de consommation (Oxford Analytica, 2013). La Guinée-Bissau est le point d'entrée principal au nord, bien que la Sierra Leone ait également servi de point d'entrée (graphique 3.1). Une fois arrivée sur le continent africain, la cocaïne est distribuée au Sénégal, en Guinée, en Gambie et au Mali avant d'être expédiée en Europe (Madeira et al., 2011).

En 2007-11, la majeure partie de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest a été convoyée par voie maritime. Un rapport plus récent de l'ONUDD, fondé sur les saisies de drogues effectuées en 2012, soutient que le trafic de drogues passe principalement par les voies aériennes (ONUDD, 2014c). Une petite partie du flux transite par la voie terrestre, s'acheminant vers le nord depuis les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, en passant par le Mali ou le Niger, en traversant le Sahara pour atteindre la Libye et les autres États nord-africains. Des études récentes suggèrent que l'intervention française dans le nord du Mali n'a que brièvement interrompu (ou détourné) ce flux, qui a repris par la suite, se déplaçant vers l'est jusqu'au lac Tchad (Reitano et Shaw, 2015).

Graphique 3.1. L'Afrique de l'Ouest, plaque tournante des flux de cocaïne en provenance d'Amérique latine, 2014 *



Source : Shaw, Reitano et Hunter (2014).

* Pays d'origine : Colombie/Pérou/Argentine/Brésil ; pays de transit d'Afrique de l'Ouest : Cabo Verde/Sénégal/Gambie/Guinée-Bissau/Guinée/Sierra Leone/Côte d'Ivoire/Ghana/Togo/Bénin/Mali/Nigéria/Cameroun/Gabon ; pays de destination : Europe de l'Ouest/Turquie/Inde/Pakistan.

Acteurs clés : les cartels de drogue colombiens, ainsi que d'autres groupes sud-américains, dominaient traditionnellement le marché mondial de la cocaïne. Lorsque les trafiquants sud-américains ont commencé à acheminer leurs drogues vers l'Afrique de l'Ouest, les drogues restaient dans des mains étrangères, et les autochtones n'en recevaient qu'une part infime en paiement de leur aide logistique (ONU DC, 2011c). Avec ce système, les profits réalisés par les ouest-africains employés par les groupes criminels étrangers pouvaient être considérables : ces individus pouvaient s'approprier jusqu'à un tiers des expéditions de cocaïne. Cette « commission en nature » servait à alimenter les réseaux ouest-africains en Europe et à développer un marché intérieur (Alemika, 2013). Plusieurs études ethnographiques ont observé que les trafiquants de drogue sud-américains recherchaient initialement des partenaires aux plus hauts niveaux de l'État afin de pénétrer les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux à même de contrôler les plaques tournantes du transport ou de déployer des effectifs militaires et politiques afin de protéger le trafic. C'est le cas notamment de la Guinée-Bissau, où le trafic a pris racine (Shaw, 2015), de la Sierra Leone et du Libéria (Vorrath, 2014), ainsi que d'autres États voisins.

Il existe des preuves que les groupes criminels organisés établis en Amérique du Sud continuent de jouer un rôle important dans la région ouest-africaine. Cependant, les tendances récentes sembleraient indiquer que les cartels sud-américains confient plus de risques et de responsabilités à leurs partenaires africains : les groupes criminels organisés africains gravissent les échelons de la hiérarchie et deviennent plus proactifs et puissants dans le trafic de drogues (Europol, 2011). En parallèle, les groupes locaux (y compris des personnalités politiques et militaires dans certains pays, et des groupes criminels

organisés plus traditionnels) s'assurent la propriété verticale de ce trafic lucratif, dont ils contrôlent les flux de haut en bas. La corruption qui sévit sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest joue un rôle visible dans le trafic de cocaïne à l'échelle régionale, et des personnalités de haut rang, possédant des carnets d'adresses bien remplis, sont impliqués dans ce trafic (WACD, 2014).

Un nombre croissant de preuves suggère que les organisations criminelles impliquées dans le trafic de méthamphétamine exploitent l'Afrique de l'Ouest de la même manière que les trafiquants de cocaïne (ONUDD, 2012a). Les saisies de méthamphétamine émanant d'Afrique de l'Ouest ont commencé à augmenter en 2008 ; la substance était trafiquée dans les pays d'Asie de l'Est, notamment au Japon et en République de Corée. Cependant, peu de données sont disponibles sur le trafic croissant de méthamphétamine dans la région. A moins de sonner plus fortement l'alarme, les organes policiers continueront de concentrer leurs efforts sur le trafic de cocaïne et de cannabis (ONUDD, 2013a, 2013b).

Implications en termes de FFI et impacts sur le développement : évalué à environ 2 milliards USD, le trafic de cocaïne peut être considéré comme de la petite monnaie en relation au marché mondial. Pour les petites économies d'Afrique de l'Ouest, cependant, cela représente une somme considérable. En 2009, ce montant aurait dépassé le PIB total de nombreux États, avec des effets importants sur les économies politiques des pays en question (tableau 3.2).

Tableau 3.2. **Produit intérieur brut en 2009 (en milliards USD)**

Pays	PIB intérieur en 2009
Libéria	1.155
Gambie	0.9
Guinée-Bissau	0.825

Source : Banque mondiale (2014a).

L'impact du trafic de drogues sur les activités économiques n'a pas fait l'objet d'une estimation systématique, mais les données disponibles suggèrent que les profits dérivés du trafic de drogues restent concentrés entre les mains de quelques-uns. La WACD (2014) en conclut que seuls quelques individus – apparemment tout en haut de la pyramide des acteurs politiques – profitent de ce trafic. Les retombées sur l'économie locale sont minimales : comme l'indique le rapport de l'ONUDD (2011), peu de profits restent dans les pays fragiles par lesquels les stupéfiants transitent (WACD, 2014). Les pots-de-vin versés aux petits agents douaniers et frontaliers, ainsi qu'aux forces de l'ordre et de sécurité, restent largement dans le pays dans lequel ils sont versés, et sont le plus souvent utilisés pour améliorer le niveau de vie des bénéficiaires (Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest [GIABA], 2010). Selon les estimations présentées dans l'étude de cas sur la question, 80 % des 40 millions USD acquis chaque année restent dans la région, et servent à payer les opérations locales et les systèmes clientélistes. Les 20% restants pénètrent dans le système bancaire formel et sont blanchis dans les économies régionales les plus importantes, à savoir le Ghana, le Sénégal ou le Nigéria (GIABA, 2010).

La littérature existante documente l'impact du trafic illicite sur la gouvernance, l'État de droit, et la paix et la sécurité dans la région (Ellis, 2009 ; Alemika, 2013 ; Bøås, 2012 ; Briscoe, 2013 ; Aning et Pokoo, 2014 ; Gberie, 2015 ; Howell et Atta-Asamoah, 2015). Les fonds générés par le trafic de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest seraient utilisés pour intimider ou corrompre les agents publics. Compte tenu de la faiblesse des

systèmes judiciaires dans la région, ces paiements ont créé une culture d'impunité généralisée.

À de nombreux égards, le trafic de drogues, la faiblesse étatique, la corruption politique et les organisations criminelles puissantes participent à un cycle apparemment auto-entretenu. Les profits illicites peuvent être utilisés pour influencer les processus politiques, permettant aux acteurs liés aux groupes criminels de se maintenir au pouvoir et tirer profit de leur activité criminelle organisée. Les pouvoirs étatiques détenus par un groupe criminel organisé au moyen d'une kleptocratie fermement enracinée peuvent renforcer le pouvoir de l'organisation criminelle et aider à exploiter l'infrastructure nécessaire – à savoir, les routes, les ports maritimes et aériens, les entrepôts, l'appareil sécuritaire, le secteur judiciaire et la souveraineté politique internationale – dans le but de promouvoir ses objectifs commerciaux illicites. Il en résulte un cycle auto-entretenu. Alors que l'instabilité sociale et politique est susceptible d'attirer une industrie de la drogue en plein essor, la présence d'un trafic de drogue dans un pays donné peut exacerber la corruption existante et engendrer une instabilité politique (Alemika, 2013 ; Shaw, Reitano et Hunter, 2014 ; Gberie, 2015).

Parallèlement à la dimension politique, d'autres impacts sont peu documentés, laissant la place aux spéculations et aux preuves anecdotiques sur l'impact du trafic de cocaïne sur le développement (par exemple, sur la santé, l'éducation ou la stabilité communautaire). Les efforts entrepris au cours des deux dernières décennies pour combattre le trafic de drogues dans la région ont fait l'objet d'investissements considérables. Cependant, ces efforts proviennent de programmes internationaux de lutte contre la drogue qui visent leur interdiction. Les stratégies initiées aux niveaux continental, régional et national peuvent exprimer des priorités plus équilibrées, mais manquent de ressources comparées à l'ampleur du problème, et le financement cible principalement les initiatives policières et judiciaires (Aning et Pokoo, 2014). Cette incapacité à construire des alliances avec la société civile, ainsi qu'avec les organisations non-gouvernementales et communautaires, et cette incapacité à éduquer les populations, constituent des manquements importants (Asare Kyei, 2013). Bien que l'essentiel des analyses porte sur les États plus fragiles de la région, l'étude de cas à suivre suggère que les démocraties les plus établies de la région sont celles qui subissent les préjudices les plus importants et le plus souvent négligés.

Enlèvements contre rançon

Les enlèvements contre rançon constituent l'un des crimes en plein essor qui génèrent des revenus illicites. Bien qu'étroitement liés au terrorisme dans la région, les enlèvements contre rançon ne sont pas limités à des groupes terroristes, et constituent actuellement un moyen préféré et opportuniste des groupes criminels de lever des fonds.

Nature et échelle du flux : les enlèvements contre rançon ont évolué depuis une forme de criminalité largement politiquement motivée, impliquant souvent l'enlèvement d'occidentaux dans le Sahel, vers des actes criminels perpétrés dans un but lucratif. En 2004, le continent africain comptabilisait seulement 2% des enlèvements contre rançon dans le monde (JLT Group, 2012). Depuis, les enlèvements contre rançon ont connu une croissance exponentielle : en 2015, 13 % des enlèvements mondiaux ont été perpétrés sur le continent africain et visaient principalement la population locale (Control Risks, 2016).

Le problème lié aux enlèvements contre rançon a vu le jour en 2003, lorsque le Groupe salafiste algérien pour la prédication et le combat a enlevé 32 touristes européens. Le Gouvernement du Mali a négocié avec succès la libération des prisonniers. Depuis lors, les cas d'enlèvements contre rançon, et les rançons réclamées, ont augmenté ; les

ravisseurs évitent généralement les citoyens des pays connus pour ne payer de rançons, ou les exécutent d'emblée ; les groupes criminels sont disposés à garder leurs victimes captives pendant des années, jusqu'au versement d'une rançon (Reitano et Shaw, 2015).

Bien que les enlèvements contre rançon se soient répandus dans le Sahel à mesure que la région devenait plus instable, les groupes terroristes, tels qu'Ansaru et Boko Haram au Nigéria et Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), ainsi que des groupes dissidents dans la région du Sahel, se serviraient des rançons pour financer leurs activités (JLT Group, 2012).

Acteurs clés : l'enlèvement contre rançon est très répandu en Afrique de l'Ouest, car il nécessite peu d'investissement et présente peu de risques. Pour les groupes avec des motivations politiques ou idéologiques, il présente l'avantage supplémentaire d'envoyer un message politique extrêmement fort à la communauté internationale. Depuis mai 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exprimé ses inquiétudes concernant cette pratique.

Au Sahel, les enlèvements contre rançon sont généralement attribués aux groupes terroristes. Cependant, diverses enquêtes ont démontré que les groupes terroristes achètent ou commanditent les enlèvements à des criminels associés (Reitano et Shaw, 2015). Le groupe criminel, lorsqu'il commet un enlèvement, suit généralement un processus établi impliquant la sélection de la cible, la planification, le déploiement, l'attaque, la fuite et l'exploitation. Cela signifie que le groupe doit identifier la victime ; planifier son enlèvement, sa captivité et les négociations ; enlever et séquestrer l'otage ; négocier avec succès la vie de la victime en échange d'un gain financier ou politique ; et s'échapper par la suite (Stewart, 2010). Tant que les ravisseurs contrôlent la victime, ils peuvent dissuader les actions policières ou militaires à leur encontre.

Au Nigéria, divers d'acteurs, mus par des motivations différentes, commettent des enlèvements contre rançon. Au nord, les groupes terroristes Ansaru et Boko Haram ont ciblé des victimes variées : fonctionnaires moyens, personnes aisées, touristes. En février 2013, par exemple, une rançon estimée de 3 millions USD fut versée à Boko Haram pour libérer une famille enlevée alors qu'elle visitait un parc naturel dans le Cameroun voisin. Le groupe terroriste est aussi connu pour perpétrer des enlèvements de masse, dont celui de plus de 200 jeunes filles en 2014 (Chothia, 2014). En 2015, la Chambre des représentants du Nigéria a déclaré qu'environ 45 000 Nigériens avaient été enlevés depuis 2012. Quant au groupe Boko Haram, il a enlevé au moins 2 000 femmes depuis 2014 (Amnesty International, 2015).

Dans le Delta du Niger, les militants ont enlevé des employés des entreprises pétrolières dans le but d'exiger un plus grand contrôle des ressources régionales, ou d'exprimer des griefs concernant le contrôle des revenus pétroliers ou le manque de développement économique (Refworld, 2014). Dans les centres urbains de Lagos, notamment Abuja et Jos, l'enlèvement « express » ciblant les personnes fortunées est devenu un moyen très risqué mais également très lucratif employé par les groupes criminels pour obtenir des fonds (*The Economist*, 2013). Bien que toutes les industries courent un risque d'enlèvement, certains groupes et industries – à savoir, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, le bâtiment et les travailleurs humanitaires – sont plus fréquemment ciblés, parce qu'ils tendent à opérer dans des territoires comportant des risques élevés, ou tout simplement à cause de leur appartenance nationale (JLT Group, 2012).

Implications en termes de FFI et impacts sur le développement : au Sahel, les paiements de rançons semblent être étroitement liés aux gouvernements locaux et centraux de la région. Plusieurs négociateurs et intermédiaires privilégiés se sont fait connaître, souvent

étroitement associés aux chefs d'État (Reitano et Shaw, 2015) ; il est communément supposé qu'ils gardent un pourcentage de la rançon et en remettent une part à leur patron (Lacher, 2012). Les négociateurs perçoivent 10 % du montant total de la rançon, un effet pervers qui les dissuade de chercher à réduire le montant à payer (National Public Radio, 2014).

Une corrélation directe entre les paiements de rançons et le financement des élections a aussi été observée au Sahel (Lacher, 2012) ainsi qu'au Nigéria. Les groupes criminels associés à des enlèvements contre rançon spécifiques ont usé de violence et d'intimidation pour le compte de candidats spécifiques lors des élections locales (Stewart et Wroughton, 2014).

Bien que les enlèvements soient fortement médiatisés, on ne peut pas dire de même du paiement des rançons. La communauté internationale s'accorde à dire que le versement de rançons ne fait qu'alimenter le terrorisme et augmente les pertes de vie (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014c). Aucune donnée publique récente n'a étudié la manière dont les paiements récents effectués au Sahel ou au Nigéria infiltrent et parcourent les systèmes financiers. Tant l'AQMI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux [GAFI], 2011a) que le Boko Haram (Stewart et Wroughton, 2014), par exemple, s'appuient maintenant sur les enlèvements contre rançon comme source principale de financement. Le lien avec le terrorisme a compliqué la capacité à contrôler et traquer les versements de rançons, parce que la réglementation de lutte contre le financement du terrorisme a rendu illégal le paiement de rançon bénéficiant à des groupes terroristes. Par conséquent, les entreprises et les familles des victimes sont forcés de négocier et verser des rançons par l'intermédiaire de sociétés privées ; dans le cas de victimes nationales, il se peut qu'ils ne fassent pas du tout état de ces agissements (GAFI, 2011a).

Les enlèvements contre rançon constituent une stratégie de plus en plus prisée par les groupes criminels pour obtenir des fonds et autonomiser les groupes terroristes de la région. L'extorsion par voie d'enlèvement, notamment au Sahel, est un nouveau défi de politique sécuritaire. L'usage accru des enlèvements contre rançon par les groupes rebelles a amené les gouvernements et politiciens à débattre des stratégies les plus pertinentes permettant d'y répondre (à savoir, s'il faut verser ou non une rançon, et s'il faut négocier ou non la libération, ou tenter de libérer les otages) ce qui est d'autant plus important que les ravisseurs ciblent des ressortissants des pays ayant pour habitude de verser des rançons (Reitano et Shaw, 2015).

Les enlèvements semblent renforcer les liens entre politique et criminalité, et représentent une source croissante d'insécurité. Le nombre croissant de cibles nationales dans les zones urbaines démontre que le phénomène est en passe de devenir un racket avec des motivations financières. Parce qu'ils ciblent souvent des particuliers fortunés, les enlèvements découragent l'entrepreneuriat et les investissements étrangers, portant préjudice au potentiel de croissance économique de la région. Le problème est particulièrement difficile à traiter dans des contextes caractérisés par un État de droit, des institutions policières et des autorités judiciaires faibles, ainsi qu'une capacité de réglementation économique minimale.

Piraterie maritime

La piraterie maritime et les vols à main armée sur les navires sont de plus en plus préoccupants dans le Golfe de Guinée en raison de leurs conséquences économiques et sécuritaires importantes. Vers le milieu des années 2000, la piraterie en Afrique de l'Ouest était confinée au Delta du Niger et directement associée aux conflits liés à

l'industrie pétrolière. Au cours des dernières années, le nombre d'attaques maritimes a augmenté et leur zone géographique s'est élargie. En 2012, le Golfe de Guinée dénombrait un nombre plus important d'actes de piraterie que le Golfe d'Aden ; de nos jours, la piraterie représente une menace importante dans la région. Selon l'International Maritime Bureau, 41 des incidents enregistrés ont eu lieu en Afrique de l'Ouest, dont 18 attaques au Nigéria (14 contre des pétroliers et autres vaisseaux associés à l'industrie du pétrole). Ces attaques se concentrent encore majoritairement sur l'industrie pétrolière, qui est la plus lucrative ; cependant, de nombreux vaisseaux de toutes catégories sont actuellement attaqués (International Maritime Bureau, 2015).

Pour être considéré comme de la piraterie, un acte doit avoir eu lieu en haute mer, à savoir dans les eaux internationales, à l'extérieur des eaux territoriales et des zones économiques exclusives des États souverains. Les attaques perpétrées dans les eaux territoriales sont considérées comme des vols à main armée contre des navires ou perpétrées en mer (Kamal-Deen, 2015).

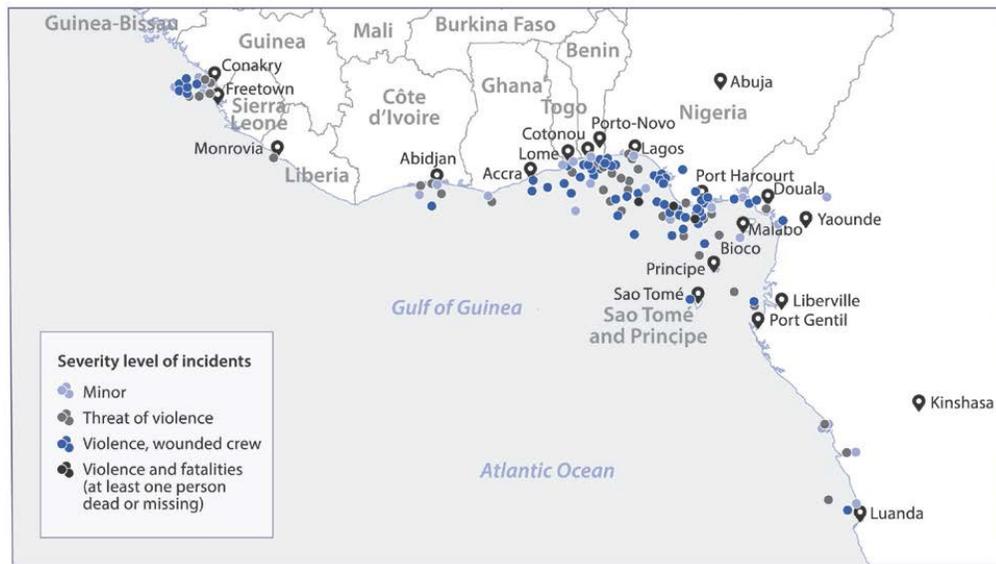
Nature et échelle du flux : les données sur les actes de piraterie et les vols à main armée contre les navires sont plus abondantes que pour toutes les autres formes de criminalité organisée. Néanmoins, les taux de déclarations sont faibles, parce que les pays d'expédition hésitent à endommager leur réputation ou à encourir des primes d'assurance potentiellement plus élevées ; 70 % des attaques ne seraient pas déclarées (Oceans Beyond Piracy, 2014). L'armée nigériane estime qu'entre 10 et 15 attaques ont eu lieu tous les mois au cours des dernières années ; au moins 15 cas de piraterie sont déclarés tous les mois dans le seul Delta du Niger. Les agences indépendantes de sécurité maritime opérant dans la région estiment qu'au moins un acte de piraterie par jour est déclaré dans le Golfe de Guinée, et que ce nombre pourrait bientôt s'élever à deux actes par jour (Union européenne, 2014a).

En Afrique de l'Ouest, les attaques surviennent généralement lors des transferts entre navires, avec l'intention de voler la cargaison de pétrole et les autres avoirs de grande valeur. Il est rare que les pirates ouest-africains emploient le même modèle d'enlèvement contre rançon que celui utilisé dans le Golfe d'Aden. D'après les estimations, les coûts annuels de la piraterie en Afrique de l'Ouest avoisineraient 565 millions USD à 2 milliards USD ; les programmes de développement stratégique de nombreux pays de la région s'appuient sur les ressources en hydrocarbures originaires du Golfe de Guinée ou transitant par le Golfe (Osinowo, 2015). Cependant, la plupart des coûts liés à la piraterie sont des coûts indirects, subis par les pays ou entreprises chargés d'assurer ou de protéger les cargaisons ou de répondre aux attaques, et les pertes nettes associées. La plupart des attaques sont de simples vols de navires de marchandises, évalués dans une fourchette de 10 000 USD à 15 000 USD chacun. Ainsi, au cours des dernières années, les pirates eux-mêmes ne gagneraient que 1.3 million USD par an (ONU DC, 2013b).

En 2006, les attaques étaient rares et concentrées autour des deux ports nigériens, Lagos et Port Harcourt (qui dessert le Delta du Niger). Le Nigéria est resté l'épicentre du problème, puisqu'il subit 80 % de toutes les attaques faisant l'objet d'un signalement. Comme le montre le graphique 3.2, cependant, les attaques se sont étendues latéralement le long du littoral et avançaient dans le Golfe de Guinée (Osinowo, 2015).

Collectivement, les côtes du Nigéria, du Bénin et du Togo encourent les risques de piraterie les plus élevés de la région. De nombreuses attaques récentes ont placé la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone dans la même catégorie. Bien que les attaques au large des côtes sierra-léonaises soient moins nombreuses que les attaques au large de la Côte d'Ivoire, elles sont extrêmement violentes (Kamal-Deen, 2015).

Graphique 3.2. Incidents criminels le long des côtes du Golfe de Guinée, 2006-14 *



Source : International Maritime Bureau (2014).

* Degré de violence des incidents : mineur/menace de violence/violence, équipage blessé/violence et pertes (au moins une personne est morte ou disparue).

L'année 2011 marque incontestablement un tournant majeur concernant l'expansion de la piraterie dans le Golfe de Guinée. Auparavant, les attaques sur les actifs pétroliers étaient motivées par des considérations ouvertement politiques, à savoir le désir des militants du Delta de voir une plus grande distribution des ressources pétrolières du Nigéria. En 2011, le Gouvernement du Nigéria a proposé l'amnistie aux militants du Delta, mettant essentiellement une fin au conflit. Les considérations politiques sont encore utilisées pour justifier des actes criminels, tant terrestres que maritimes (voir la section ci-dessus sur les enlèvements contre rançon), bien que le lien soit maintenant plus ténu. Depuis 2011, les attaques sont devenues beaucoup plus stratégiques et agressives, et se déroulent même dans des zones portuaires (précédemment, un navire était considéré comme étant à l'abri lorsqu'il avait atteint le port) (Kamal-Deen, 2015).

Plus inquiétant encore, les efforts pour renforcer les capacités navales dans la région, plutôt que d'éliminer le problème, l'ont simplement déplacé sur une zone de plus en plus étendue. Plutôt que de réduire considérablement le phénomène, Opération Prospérité, une opération navale conjointe entre le Nigéria et le Bénin réalisée en 2011, provoqua les premières attaques de piraterie au large de la côte du Togo (Kamal-Deen, 2015). Les actes de piraterie les plus soutenus le long du Golfe de Guinée ont eu lieu en 2014, poussant au sud jusqu'au Ghana et en Angola (International Maritime Bureau, 2015).

Acteurs clés : les individus commettant des actes de piraterie dans le Golfe de Guinée font partie de la jeunesse locale. Les pirates sont décrits comme étant lourdement armés et violents. Ils semblent être très organisés ; les navires pris en otage traversent souvent les frontières maritimes, où la cargaison est transférée vers d'autres vaisseaux (International Maritime Bureau, 2015). De plus, compte tenu de la nature de la cargaison (voir la section ci-dessus sur le détournement de pétrole), les pirates locaux sont sans doute

associés avec des groupes criminels transnationaux organisés afin de garantir la vente ultérieure de leurs marchandises volées.

Implications en termes de FFI et impacts sur le développement : la piraterie dans le Golfe de Guinée devient de plus en plus sophistiquée. Les associations entre les pirates et les groupes criminels transnationaux englobent un large éventail d'acteurs, dont des investisseurs internationaux, des négociateurs, des comptables et des sources étrangères. Par conséquent, il devient de plus en plus pertinent de trouver des solutions pour traquer et geler les avoirs des pirates. Les vols de cargaisons, plutôt que les enlèvements contre rançon pratiqués par les pirates du Golfe d'Aden, soulignent le besoin d'identifier les modes d'obtention et de blanchiment des recettes. Les États du Golfe de Guinée possèdent des capacités navales et policières plus avancées, accentuant la probabilité d'intercepter les personnes soupçonnées de piraterie. Cependant, compte tenu de la nature de la piraterie en Afrique de l'Ouest, la plupart de ces crimes sont perpétrés dans les eaux territoriales. Par conséquent, il incombe aux États eux-mêmes de les poursuivre pénalement. Le Libéria et le Togo sont les seuls États de la région à posséder une législation actualisée de lutte contre la piraterie.

Une mission d'évaluation réalisée par l'Organisation des Nations Unies en 2012 a constaté un manque de législation de lutte contre la piraterie dans les États ouest-africains, de sorte que même les pirates appréhendés ne pouvaient être poursuivis en justice en vertu de la législation nationale (Kamal-Deen, 2015). Le Nigéria a attendu janvier 2013 pour commencer à promulguer une loi de lutte contre la piraterie et autres crimes maritimes. Le processus est toujours en cours.

Dans l'absolu, les coûts réels de la piraterie maritime et des vols à main armée sont moins élevés que les pertes considérables engendrées par le détournement de pétrole, estimées à 2-3 milliards USD par an (voir la section ci-dessous sur le détournement de pétrole). En outre, la portée régionale du problème influe considérablement sur l'économie et augmente le coût des activités commerciales dans la région, aussi bien pour les importateurs que pour les exportateurs. La vague d'attaques qui a eu lieu en 2011 a amené les experts en assurance maritime à placer les eaux béninoises dans la même catégorie que les eaux nigérianes, augmentant les coûts de transport maritime vers et depuis le pays, avec un effet sur le commerce international et les recettes fiscales du gouvernement. Le coût économique de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée a été estimé à 982 millions USD en 2014 ; 47 % de ces coûts sont supportés par l'industrie (Oceans Beyond Piracy, 2014). Alors que la zone de vulnérabilité s'élargit, les impacts sur les États de la région s'alourdissent. Le coût le plus important est l'affaiblissement de la sécurité dans la zone maritime du Golfe de Guinée, qui favorise les actes criminels associés, comme le trafic de drogues et autres articles de contrebande (Conseil de sécurité des Nations Unies [UNSC], 2012a), et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (voir la section ci-dessous sur la criminalité environnementale). Cependant, l'ampleur de la piraterie maritime est sans comparaison avec celle du commerce illicite maritime transitant par les ports largement non réglementés de la région. Les ressources limitées, la corruption au sein des autorités portuaires, ainsi que l'incapacité à mener des inspections physiques des conteneurs, créent un environnement extrêmement propice à la contrebande.

Cybercriminalité

Les pays d'Afrique de l'Ouest jouent un rôle primordial dans la croissance et l'innovation de la cybercriminalité. En règle générale, la cybercriminalité a évolué, passant des arnaques sur les avances de frais (« arnaques 419 »), émanant principalement du Nigéria

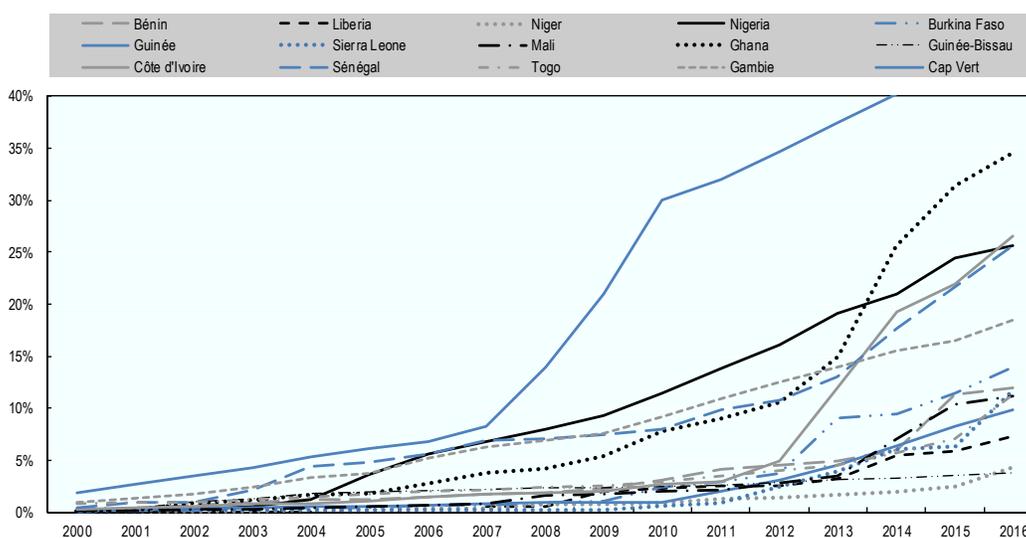
et du Ghana, vers des opérations plus complexes, perpétrées dans un plus grand nombre de pays. La première génération de cybercriminalité s'est tellement répandue que l'arnaque traditionnellement appelée « la lettre nigériane » est maintenant appelée « la lettre ouest-africaine ».

Alors que la cybercriminalité revêt de nombreuses formes, elle peut être divisée, pour l'Afrique de l'Ouest, en trois catégories : l'activité criminelle traditionnelle rendue possible par les avancées technologiques ; la cybercriminalité de première génération (la lettre nigériane) ; et la cybercriminalité de deuxième génération¹. Ces trois catégories indiquent clairement que les avancées technologiques ont pour effet d'augmenter l'efficacité de la cybercriminalité. En outre, à mesure que l'accès au réseau Internet s'étend, de plus en plus de personnes auront accès aux outils nécessaires pour commettre des crimes sur Internet.

Nature et échelle du flux : les cyber-sollicitations existent depuis plus d'une décennie. Bien que le public soit relativement conscient de cette forme de criminalité, des sommes conséquentes continuent d'être perdues au travers de ces arnaques. Les criminels sont devenus experts dans l'art de rédiger des requêtes et de communiquer de manière convaincante avec leurs victimes. La prépondérance d'Internet accroît aussi la menace potentielle (graphique 3.3)².

En 2013, les pertes estimées émanant des arnaques 419 s'élevaient à 12.7 milliards USD ; plus de 78 % des responsables étaient nigérians ou membres de la diaspora nigériane (UltraScan, 2014). Alors que le Nigéria est l'épicentre du cybercrime, la pratique se propage. Depuis 2011, les arnaques 419 font l'objet de signalements élevés dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Sierra Leone, la Gambie, le Bénin et le Ghana (Boateng et al., 2011). Les arnaques et fraudes basiques sur Internet cèdent le pas à des formes plus sophistiquées de cybercriminalité. L'unité anti-cybercriminalité de Côte d'Ivoire signale des arnaques totalisant 6.2 millions USD en 2012 et 6.6 millions USD en 2013 ; un nombre croissant d'arnaques cible maintenant la population autochtone, ainsi que les victimes internationales (Kobo, 2014).

Graphique 3.3. Pourcentage d'individus utilisant Internet, 2002-16



Source : Union internationale des télécommunications (2016).

Acteurs clés : les cybercriminels sont principalement des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Bien que la cybercriminalité soit maintenant plus géographiquement étendue et engage un plus grand nombre d'intervenants, les nigériens jouent encore un rôle dominant³. Plus de 80 % des actes de cybercriminalité émaneraient de la criminalité organisée (ONU DC, 2013c). Les entreprises qui créent et perpétuent la cybercriminalité la rendent facilement accessible et lui apportent leur soutien en réduisant les compétences fondamentales nécessaires pour la pratiquer. Autrefois perpétrée par des particuliers dans les cybercafés, la cybercriminalité s'est métamorphosée en une opération organisée par des réseaux vaguement interconnectés, qui traversent plusieurs frontières étatiques et regroupent plusieurs nationalités.

Implications et impacts des FFI : il est difficile de déterminer l'échelle véritable de la victimisation en ligne, car ce crime est largement sous-déclaré, aussi bien à l'échelle internationale qu'en Afrique de l'Ouest et Centrale⁴. La plupart des victimes à ce jour ont été des victimes internationales, eu égard à leurs revenus disponibles plus élevés et à leur facilité d'accès à Internet. Cependant, à mesure que les citoyens ouest-africains délaissent les économies monétaires en faveur de transactions bancaires et commerciales en ligne, les risques posés par la cybercriminalité aux citoyens de la région vont augmenter. Peu conscients des risques sécuritaires liés à l'Internet, les usagers dans les pays en développement sont également vulnérables aux crimes de deuxième génération, par exemple, l'accès non autorisé, l'hameçonnage et l'usurpation d'identité (ONU DC, 2013c). Bien que la cybercriminalité soit une forme de criminalité organisée à part entière, elle favorise considérablement le commerce illicite. Internet a fondamentalement changé la nature de l'activité criminelle : il donne des manières nouvelles d'entrer en contact et favorise toutes sortes de crimes, y compris le commerce de drogues, la traite des personnes et le blanchiment d'argent. Il permet un anonymat important, ce qui rend la détection difficile ou impossible. Il permet aussi aux groupes criminels d'établir facilement des liens transnationaux, ce qui leur donne accès à des victimes, des associés et des marchés nouveaux.

La capacité à réglementer et surveiller la cybercriminalité ou la victimisation en ligne (ou même l'utilisation d'Internet) dans la région est extrêmement limitée, et peu d'informations sont disponibles sur la nature changeante de ces fléaux. Parmi les instruments régionaux figurent la Directive portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2011) et la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Union africaine, 2014). Aucun de ces instruments n'a juridiction sur les pays de la région, et aucun ne propose des ressources pour combattre la cybercriminalité (tableau 3.3). En fait, la région n'a pas encore promulgué des lois criminalisant ces incidents.

Les efforts fournis pour mesurer l'impact de la cybercriminalité produisant des FFI en Afrique de l'Ouest et Centrale sont freinés par d'autres facteurs. Poussés par la peur de nuire à leur propre réputation et de perdre la confiance de leurs clients, les banques et autres institutions financières ne signalent pas les actes de cybercriminalité ; les victimes ne les déclarent pas non plus, par peur du ridicule, ou à cause de leur propre implication dans la fraude en ligne. Les victimes peuvent aussi être des personnalités connues qui souhaitent éviter d'attirer l'attention de la police et de la justice (Boateng et al., 2011).

En 2009, MoneyGram International, Inc., a déboursé 18 millions USD pour régler les chefs d'accusation de la Federal Trade Commission (Commission fédérale du commerce des États-Unis) selon lesquels la société avait permis à des télévendeurs frauduleux de se servir de son système de transfert d'argent pour duper des consommateurs américains en

les persuadant de virer plus de 84 millions USD à l'intérieur des États-Unis ainsi qu'au Canada. Depuis lors, les opérateurs de transfert de fonds s'attachent davantage à protéger leurs services de fraudes en ligne (Federal Trade Commission, 2009). Même si des contrôles accrus des transferts financiers constituent un moyen de réduire les FFI liés à la cybercriminalité, il y a un prix à payer lorsqu'ils ont pour résultat d'empêcher les particuliers d'accéder aux services financiers et bancaires formels, les propulsant vers les marchés informels de financement intermédiaire.

Tableau 3.3. **État des lieux des lois sur la cybersécurité dans les pays de la CEDEAO**

	E-transactions	Vie privée	Cybercriminalité
Lois	Burkina Faso Cabo Verde Gambie Ghana Sénégal	Bénin Burkina Faso Cabo Verde Côte d'Ivoire Gambie Ghana Sénégal	Côte d'Ivoire Gambie Ghana Sénégal
Projets de loi	Libéria Mali Niger Nigéria	Libéria Mali Niger Nigéria	Burkina Faso Cabo Verde Libéria Niger Nigéria

Source : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2014).

Trafic des migrants

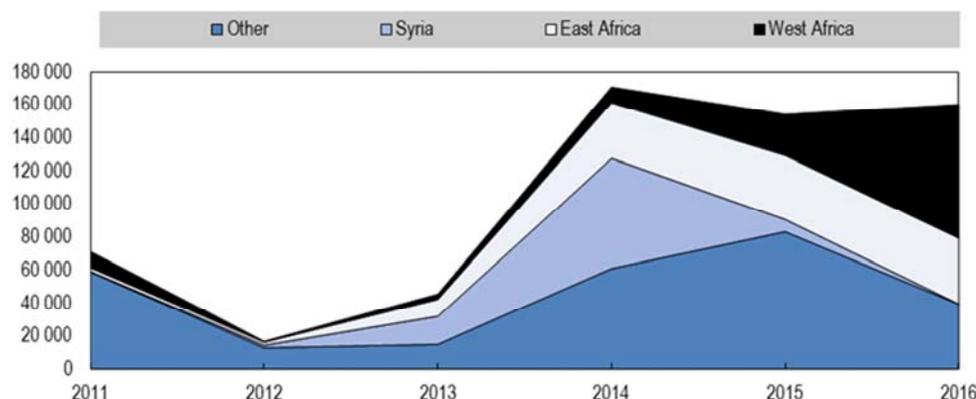
Suite à la chute de l'État libyen en 2012, la migration transsaharienne en direction de l'Europe a fondamentalement changé de nature, avec des conséquences importantes pour les réseaux informels facilitant la migration en Afrique subsaharienne.

La migration n'est pas un crime en soi, mais de nombreux migrants ont recours aux services de trafiquants – à savoir, des intermédiaires qui organisent le passage des migrants sur un tronçon du voyage ou pendant la durée du voyage. Selon la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le trafic des migrants est illégal. Bien qu'utilisés de façon interchangeable, le trafic des migrants et la traite des personnes sont des crimes distincts. Tous deux impliquent le recrutement, le déplacement et la livraison de migrants d'un État hôte vers un État de destination ; cependant, le premier implique que les migrants ont une relation consensuelle avec les trafiquants et le second implique qu'ils ne sont pas libres à la fin du voyage (Shelley, 2014). L'inclusion de ces crimes dans les Protocoles à la Convention indique que tous deux sont des crimes organisés mondialement reconnus.

Nature et échelle du flux : le nombre de ressortissants d'Afrique de l'Ouest souhaitant émigrer au nord a augmenté régulièrement au cours des trois dernières années, sous l'impulsion des conflits sévissant dans la région du Sahel, en Afrique Centrale et au Nigéria, et des moyens de subsistance plus favorables dans d'autres pays. En 2014, les Nigériens et les Gambiens étaient les nationalités les plus souvent détectées, en augmentation de plus de 80 % sur l'année précédente – le niveau le plus élevé jamais enregistré dans la région. Les Maliens représentaient le troisième flux de migrants en termes de volumes globaux, après les Syriens et les Erythréens (Frontex, 2014a) (graphique 3.4). En parallèle, sur la même période, l'Italie enregistrait un nombre important d'Africains subsahariens de nationalité non identifiée (inclus dans la catégorie « autre » dans le graphique 3.4).

Avant 2014, peu de migrants étaient catégorisés ainsi ; au dernier trimestre de 2014, 12 migrants étaient enregistrés dans cette catégorie.

Graphique 3.4. Arrivées aux frontières européennes par la route maritime de la Méditerranée centrale *



Sources : Pour les données 2011-15 : Frontex ; pour les données 2016 : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

* Autre/Syrie/Afrique de l'Est/Afrique de l'Ouest.

De nombreuses personnes de nationalité non-identifiée pourraient provenir d'Afrique de l'Ouest. Cette hausse des nationalités non spécifiées pourrait résulter de l'incapacité des gouvernements à enregistrer correctement les migrants, ou du fait que les trafiquants encouragent les migrants à ne pas donner leur véritable nationalité afin d'améliorer leurs chances de ne pas être renvoyés vers leur point de départ. Il faut noter que de nombreuses données et analyses sur les migrations et le trafic des migrants sont antérieures à la circulation accrue de personnes au cours des trois dernières années, et que les hypothèses qui sous-tendent les décisions et initiatives politiques ne sont peut-être plus d'actualité.

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest sont vulnérables à la migration illégale, souvent motivée par des raisons économiques. Bien que les migrants d'Afrique de l'Ouest transitant par l'Europe constituent le flux migratoire le plus visible, les migrants tentent aussi (bien qu'en moins grand nombre) de gagner les États du Golfe. En outre, la majorité des flux migratoires en provenance de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale se déroule dans la région, et le nombre de migrants atteignant les rivages européens est assez limité (Kleist, 2011). En 2011, 70-90 % du mouvement des personnes en Afrique de l'Ouest ont pris place dans la sous-région, où le principe de libre circulation dans la zone CEDEAO le rend aisé et légal. En revanche, 90 % des migrants nord-africains sont en route pour des pays à l'extérieur de la région (Organisation internationale pour les migrations, 2011).

Acteurs clés : la migration subsaharienne est généralement caractérisée comme une migration « ad hoc ». Les trafiquants ne font pas partie de réseaux transnationaux organisés ; ils agissent plutôt seuls, ou avec un nombre limité de partenaires (Shelley, 2014), ou encore ils travaillent avec leurs clans ou leurs réseaux familiaux.

Tout indique qu'une plus grande diversité de nationalités est maintenant impliquée dans le trafic, ce qui semble pointer vers une croissance des réseaux. Les trafiquants locaux semblent mieux connectés avec les groupes criminels organisés internationaux.

Les rapports suggèrent une croissance du nombre de trafiquants en provenance des pays de l'Afrique du Nord – c'est-à-dire l'Égypte, le Maroc et la Libye – ainsi que de la Turquie et d'autres pays encore. Ces trafiquants recrutent ensuite des jeunes chômeurs en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana pour servir de rabatteurs dans les communautés locales (Frontex, 2014b).

Lorsqu'ils empruntaient des voies migratoires moins sophistiquées avant l'afflux migratoire de 2013-14, les migrants payaient généralement chaque étape de leur voyage en liquide ; ils progressaient lentement vers le nord et s'arrêtaient souvent pour travailler afin de pouvoir payer l'étape suivante (Shelley, 2014). L'intermédiaire qui arrangeait le passage et le logement nécessaires recevait le paiement ; le transporteur recevait une commission ; et une partie de la commission était versée sous forme de dessous-de-table aux autorités municipales, à la police ou au service de sécurité dominant de la ville (ONUDC, 2011d). Les routes terrestres sont devenues une source de revenus considérables pour de nombreuses régions frontalières, où les populations locales ont commencé à fournir des services (hébergement, alimentation et souvent, maisons closes) aussi bien aux trafiquants qu'aux trafiqués (Reitano et Tinti, 2015). La perte abrupte de cette industrie collatérale aurait un impact négatif sur la survie de ces villes.

Plus récemment, grâce au flux croissant et au pouvoir d'achat relativement plus élevé des migrants syriens, et à cause des contrôles renforcés, le niveau de professionnalisme des services associés au trafic de migrants en Afrique subsaharienne et sur la côte nord-africaine a augmenté. Les trafiquants ont acquis des compétences spécialisées (par exemple, la production de faux documents) et exigent en contrepartie que les migrants cherchant à atteindre l'Europe ou le golfe Persique leur versent des commissions plus élevées. L'intensité accrue des conflits, ainsi que la prolifération de milices armées dans la région du Sahara liée aux conflits maliens et libyens, incitent davantage les réseaux de trafiquants à s'armer pour assurer la sécurité du passage (Reitano et Tinti, 2015).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : les migrants sont plus vulnérables à l'exploitation, à la corruption ou aux abus lorsqu'ils quittent la région CEDEAO pour pénétrer en Afrique du Nord. Pour les ressortissants maliens, l'entrée au Maghreb est plus facile : les individus dotés d'un passeport ou de faux documents d'identité maliens n'ont pas besoin de visa pour pénétrer en Algérie (Organisation internationale pour les migrations et HCR, 2011). La traversée du Sahara est remplie de dangers : de nombreux migrants sont maltraités, subissent des conditions difficiles et meurent. Souvent, le voyage est plus long et plus coûteux que prévu, durant des semaines ou même des années, et de nombreux migrants se retrouvent coincés en chemin. Les survivants racontent leurs déboires, les longues attentes sans abri, les périodes de faim et de soif, et les passages frontaliers nocturnes extrêmement dangereux (Dixon, 2013).

Il est difficile de mesurer de manière exacte les bénéfices générés par l'industrie du trafic de migrants, ou même de savoir à qui ils sont reversés. D'après les estimations préalables, les bénéfices générés en Afrique de l'Ouest totalisaient 155 millions USD en 2010 et environ 105 millions USD en 2011 (ONUDC, 2013b). Compte tenu du volume accru du flux au cours des dernières années, avec un pic en 2015 (Global Initiative, 2016), ces chiffres sont sans doute montés en flèche. Un rapport produit en 2015 estime qu'une tribu africaine très impliquée dans le trafic des migrants au nord du Niger et au sud de la Libye gagnerait environ 60 000 USD par semaine (Reitano et Tinti, 2015).

Il est compliqué de chercher à comprendre à qui profite le trafic ; cela dépend de l'origine du migrant, de la destination choisie et de la durée du trajet. D'après certains rapports, les migrants sont forcés de verser un pourcentage avant même le début du

voyage ; leurs familles doivent verser le solde à la fin du voyage. Dans certains cas, les migrants défraient les coûts du voyage en travaillant sur le lieu d'arrivée – pour les femmes, cela signifie souvent de travailler dans l'industrie du sexe. Cela expose les migrants et leurs familles aux risques d'extorsion (ONU DC, 2011d).

Jusqu'à présent, l'économie reposant sur le trafic des migrants dépendait largement de paiements en liquide, et la capacité à traquer les FFI associés était limitée (GAFI, 2011b). La formation de réseaux internationaux supplémentaires visant à mesurer et traquer les FFI devrait rehausser les capacités des acteurs internationaux à identifier et saisir les avoirs dérivés du trafic des migrants.

L'utilisation du trafic des migrants pour faciliter l'immigration économique irrégulière, ainsi que les services fournis pour faciliter celle-ci, constituent depuis longtemps une source de revenus à l'échelle locale. Alors que cette pratique se professionnalise et que les réseaux transnationaux de criminalité organisée se font de plus en plus présents, les risques d'abus ou de trafic des migrants vont augmenter. Les migrants se voient souvent confisquer leur passeport et effets personnels, ce qui complique incroyablement leurs efforts pour obtenir de l'aide ou retourner en arrière (Organisation internationale pour les migrations, 2011).

Alors que les hommes sont plus à même d'être trafiqués en tant que main d'œuvre, les femmes sont extrêmement vulnérables aux abus et au trafic sexuel. Les trafiquants peuvent les forcer à avoir des relations sexuelles avec les forces de police en échange de leur passage. Les agressions sexuelles le long des itinéraires du trafic migratoire font l'objet de signalements de plus en plus fréquents (Amnesty International, 2015). Par exemple, les organisations non-gouvernementales, ainsi que le directeur du ministère de l'Emploi et la Sécurité sociale du gouvernement espagnol, ont signalé que la quasi-totalité des Nigérianes arrivant au Maroc ont été victimes d'abus sexuels avant leur arrivée dans les centres d'accueil. De nombreux cas de rituels visant à lier les victimes aux trafiquants ont également été signalés. Au Royaume-Uni, les membres d'un groupe particulièrement violent de « trafiquants juju » ont été condamnés à des peines de prison pour avoir violé une Nigériane dans le cadre d'une cérémonie de magie noire avant de la forcer à se prostituer en Italie (Frontex, 2014b).

Traite des personnes

Les personnes n'ont pas besoin de traverser les frontières pour être trafiquées. La traite des personnes est un terme général pour désigner « le recrutement, l'hébergement, le transport, le transfert, ou l'accueil de personnes, aux fins de travail de force ou d'actes sexuels commerciaux, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte ... Les personnes peuvent être considérées comme victimes de la traite des personnes sans discrimination selon qu'elles sont nées dans un état de servitude, ont été transportées vers une situation d'exploitation, ont précédemment consenti à travailler pour un trafiquant, ou ont participé à un acte criminel comme conséquence directe du fait qu'elles ont été trafiquées » (US Department of State, 2014).

Dans la plupart des juridictions de l'Afrique de l'Ouest, la traite des adultes ne constitue pas un crime, bien que la traite des enfants – encore très répandue – constitue une infraction criminelle dans tous les pays de la région (ONU DC, 2014d). De nombreux pays criminalisent des infractions similaires, comme l'adoption illégale, l'exploitation économique, les services forcés, l'enlèvement et le viol, tous apparentés à la traite des personnes. Cela signifie peut-être que les infractions liées à la traite des personnes font l'objet de poursuites, mais sous un autre chef d'inculpation.

Nature et échelle du flux : la traite des personnes est très répandue en Afrique de l'Ouest ; la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo sont connus pour avoir des taux de trafic spécialement élevés (ONUDD, 2012b). Parmi les groupes particulièrement vulnérables, on trouve les personnes handicapées, les albinos vivant dans les communautés rurales et les réfugiés (ONUDD, 2014d).

Au sein de la région CEDEAO, la traite se déroule principalement depuis les zones rurales vers les zones urbaines. Les hommes aussi bien que les femmes sont victimes du trafic de main d'œuvre. La majorité des personnes trafiquées dans la région travaillent dans les secteurs agricoles et de la pêche ; les autres sont réduits en esclavage ou exploités sexuellement. La pratique du *Wahaya*, où un homme fait venir des jeunes femmes pour travailler pour lui (y compris pour accomplir un travail sexuel), constitue un exemple de traite intrarégionale des femmes se déroulant actuellement sous couvert de trafic transfrontalier entre le Niger et le Nigéria (Abdelkader et Zangaou, 2012). Les flux de ce trafic quittent aussi les pays plus pauvres de la région pour atteindre les pays plus économiquement stables : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo sont les principaux points d'origine des enfants trafiqués vers les centres urbains et les sites agricoles d'un assortiment de pays comprenant la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Nigéria et le Sénégal, ou vers les pays voisins d'Afrique Centrale (par exemple, la République démocratique du Congo).

La traite des personnes fait environ 3.7 millions de victimes sur le continent africain, mais le manque de données globales et d'enquêtes approfondies sur le sujet ne facilite pas les efforts pour la chiffrer en Afrique de l'Ouest. Le manque de contrôles frontaliers fait qu'il est difficile de déterminer si une personne voyage volontairement ou fait l'objet d'un trafic transfrontalier. La littérature disponible indique que la traite des personnes est largement réalisée à l'échelle intrarégionale. Elle se concentre principalement sur les enfants ; le trafic de main d'œuvre en est la forme dominante.

Comme pour la littérature sur les flux du trafic de migrants, la grande majorité des signalements porte sur les flux de victimes du trafic sexuel vers l'Europe, et notamment sur les conditions dans les pays de destination. Les données disponibles démontrent que les ressortissants d'Afrique de l'Ouest et Centrale sont les victimes les plus détectées dans 20 pays d'Europe de l'Ouest et Centrale, et représentent environ 14 % des victimes identifiées dans la région. Bien que les Nigériens constituent la vaste majorité des victimes, des ressortissants camerounais, ghanéens, guinéens et sierra-léonais ont également été détectés. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale du travail, 200 000 à 300 000 enfants seraient trafiqués chaque année en Afrique de l'Ouest aux fins de travail et d'exploitation sexuelle forcés (ONUDD, 2012b).

Le trafic intrarégional est souvent éclipsé par le trafic transnational (UN.GIFT, 2008) ; ainsi, les débats sur la traite des personnes en Afrique de l'Ouest ignorent largement la pratique très répandue du trafic de main-d'œuvre, bien que celui-ci alimente souvent les chaînes d'approvisionnement de plusieurs industries internationales. Par exemple, les pays d'Afrique de l'Ouest alimentent plus de 70 % du marché de cacao mondial ; la Côte d'Ivoire seule représente 4 % du marché. Cette industrie serait alimentée par le travail forcé d'environ 1.8 million d'enfants (Global Initiative, 2014b). Au cours des dix dernières années, INTERPOL a coordonné des enquêtes sur la traite des enfants dans les pays d'Afrique de l'Ouest, impliquant les industries minières, agricoles et du cacao au Bénin, au Burkina Faso et au Mali (INTERPOL, 2014a).

Acteurs clés : le *Rapport mondial de l'ONU DC sur la traite des personnes 2014* (ONU DC, 2014d) présente un ensemble de typologies regroupant les groupes impliqués dans la traite des personnes, dont des opérations locales à petite échelle, des opérations sous-régionales de taille moyenne et d'importantes opérations transnationales (tableau 3.4). Tous sont actifs en Afrique de l'Ouest, et affichent un niveau croissant de professionnalisme.

Tableau 3.4. **Typologie de l'organisation de la traite des personnes**

Petits opérateurs locaux	Opérations sous-régionales de taille moyenne	Larges opérations transrégionales
Flux de trafic domestique ou sur de courtes distances	Flux de trafic dans la sous-région ou dans les sous-régions avoisinantes	Flux de trafic sur de longues distances, impliquant plusieurs régions différentes
Un ou peu de trafiquants	Petits groupes de trafiquants	Trafiqants engagés dans la criminalité organisée
Petit nombre de victimes	Plus d'une victime	Nombre élevé de victimes
Exploitation de partenaires intimes	Quelques investissements et quelques profits, selon le nombre de victimes	Investissements et profits élevés
Investissements et profits élevés	Passages frontaliers avec ou sans documents de voyage	Passage frontaliers nécessitant toujours des documents de voyage
Aucun document de voyage requis pour les passages frontaliers	Une certaine organisation est nécessaire, en fonction des passages frontaliers et du nombre de victimes	Organisation sophistiquée nécessaire pour transporter de larges nombres de victimes sur de longues distances
Aucune organisation ou organisation limitée requise		Durabilité de l'opération

Source : ONU DC (2014c).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : les liens entre la traite des personnes et les FFI n'ont pas fait l'objet d'études poussées (GAFI, 2011b). La traite des personnes constitue principalement un flux interrégional.

La traite des personnes est en lien avec d'autres activités liées à la criminalité organisée. Le trafic des migrants et la traite des personnes se recoupent souvent. De même, la traite des personnes est étroitement liée à la criminalité environnementale, notamment à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les victimes – notamment les enfants – sont trafiquées dans des zones riches en minerais et forcées à travailler dans les mines. En octobre 2012, près de 400 enfants, certains âgés de tout juste six ans, ont été sauvés lors d'une opération après avoir été forcés de travailler au Burkina Faso dans des mines d'or exploitées illégalement et des champs de coton (INTERPOL, 2014a). Comme l'établiront les sections suivantes, l'utilisation des enfants dans l'industrie de la pêche est également établie.

Les enfants sont aussi trafiqués et exploités en tant qu'enfants-soldats dans les groupes militaires et groupes rebelles. La traite des enfants-soldats et le trafic d'armes sont étroitement imbriqués : tous deux ont joué des rôles majeurs dans les conflits régionaux au cours des dernières années. Exceptionnellement, il se peut aussi que les entreprises internationales ignorent la réglementation nationale en matière de travail des enfants.

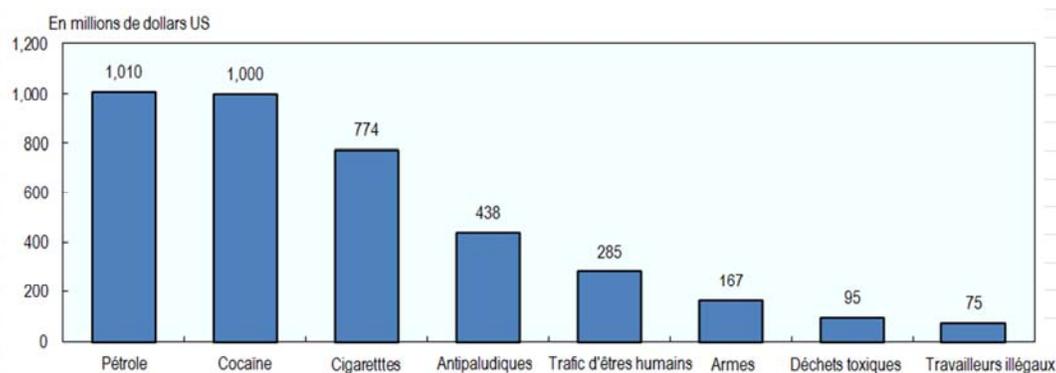
Commerce illicite de biens « normalement licites »

L'économie informelle génère une activité économique considérable dans la région, et constitue une source de revenus pour la plupart des ménages qui ne produisent pas leurs propres aliments (OCDE, 2013) (graphique 3.5). Comme l'établit le document de travail sur le trafic illicite de biens licites (OCDE, à paraître b), ces marchandises sont

normalement légales, mais détournées vers les économies souterraines de la région ouest-africaine. Par conséquent, une grande partie des produits consommés, y compris des volumes importants de produits de contrebande (articles échappant à la taxation et contrefaçons), sont produits dans l'économie informelle. Les faibles données disponibles ne fournissent pas d'estimations globales quantifiant tous les secteurs dans tous les pays. Cependant, en termes monétaires, le trafic illicite de biens normalement licites représenterait de loin la catégorie la plus importante de trafic illicite en Afrique de l'Ouest (tout comme ailleurs dans le monde).

Alors que de grandes quantités de biens illicites prennent la place des biens normalement licites importés en Afrique de l'Ouest, ils sont également produits dans la région même. L'Asie est une source importante de produits de consommation et de médicaments contrefaits, tandis que l'Afrique du Nord est à l'origine d'un trafic de produits subventionnés. Les routes du trafic au Sahel ont également contribué à faire de l'Afrique de l'Ouest une voie privilégiée pour certaines marchandises importées, telles que les cigarettes (Shaw et Reitano, 2014), bien que les faibles capacités de réglementation et de contrôle affichées par le gouvernement postrévolutionnaire en Lybie facilitent l'arrivée directe des cargaisons par les ports nord-africains, réduisant l'attraction de l'itinéraire terrestre par le Sahel.

Graphique 3.5. Valeurs comparatives des flux des trafics, 2009



Source : ONUDC (2009).

Médicaments

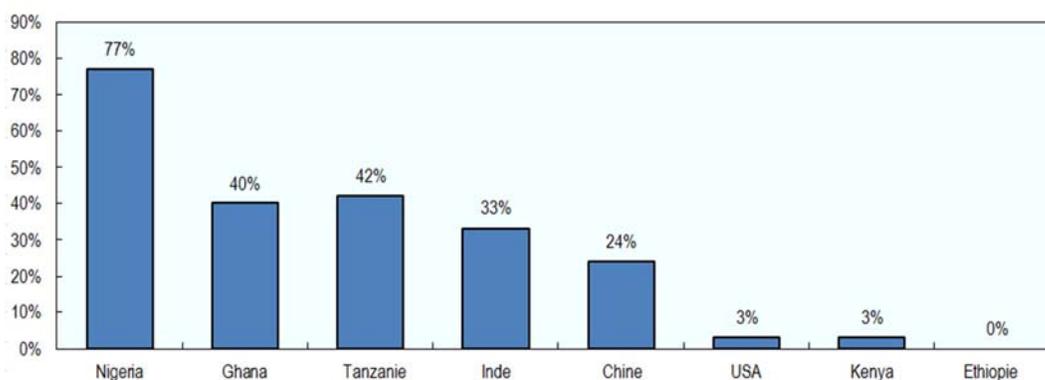
Comme établi dans le Document de travail à paraître sur les médicaments contrefaits ou de qualité inférieure (OCDE, à paraître b), ceux-ci posent un problème important en Afrique de l'Ouest (graphique 3.6). Selon l'Union européenne (2014b), 60 % de la valeur marchande de tous les médicaments de la région seraient attribués à des médicaments contrefaits ou de qualité inférieure. Les estimations des parts de marché des contrefaçons varient aussi très largement. Une étude publiée en 2009 a déterminé que 27 % des médicaments antipaludiques au Nigéria, et 82 % des médicaments antipaludiques au Ghana, ont obtenu des résultats insatisfaisants lors des analyses chimiques ; en 2011, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a trouvé que 77 % des médicaments nigériens, et 64 % des médicaments ghanéens, ne satisfaisaient pas les critères de contrôle de la qualité (ONUDC, 2013b).

Nature et échelle du flux : les médicaments antipaludiques sont la catégorie de médicament la plus touchée en Afrique de l'Ouest. Une étude publiée en 2012 (Gaurvika et al., 2012) a trouvé que 35 % des médicaments antipaludiques testés lors de 21 études dans 21 pays

subsahariens ont obtenu des résultats insatisfaisants lors des analyses chimiques, et que 20% d'entre eux étaient classés comme étant falsifiés. Une étude multinationale a trouvé que les médicaments antipaludiques non conformes étaient plus répandus dans les pays d'Afrique de l'Ouest que dans les autres pays testés (Gaurvika et al., 2012).

En 2013, la valeur marchande annuelle des médicaments falsifiés importés en Afrique de l'Ouest s'élevait à 150 millions USD (Mackey et Liang, 2013). Les estimations de l'ONUSC sont beaucoup plus élevées, puisqu'elles considèrent que le marché régional des médicaments antipaludiques contrefaits s'élèverait à plus de 400 millions USD par an (ONUSC, 2009). Néanmoins, les sources ghanéennes interrogées dans le cadre de cette étude maintiennent que les médicaments subventionnés distribués par le Fonds mondial ont réduit l'incidence de médicaments falsifiés et de qualité inférieure.

Graphique 3.6. **Part des médicaments antipaludiques vérifiés non conformes aux critères de qualité, 2012**



Source : OMS (2014).

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus touchées par la malaria ; par conséquent, elle est particulièrement vulnérable aux médicaments antipaludiques falsifiés. Le Nigéria est de loin le pays le plus touché par la malaria : en 2013, le pays représentait environ 37 millions (18.7 %) des 198 millions de cas enregistrés dans le monde. D'autres pays ouest-africains (le Ghana, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée, le Bénin et le Sénégal) figuraient parmi les 16 pays affichant le plus grand nombre de décès causés par la malaria en 2013 (OMS, 2014).

Acteurs clés : toute discussion des médicaments contrefaits et de qualité inférieure en Afrique de l'Ouest doit porter sur deux catégories d'acteurs clés : ceux qui fabriquent les comprimés et ceux qui les distribuent. Les sociétés chinoises et indiennes fabriquent 70-80 % de tous les ingrédients pharmaceutiques actifs ; la Chine en produit la majorité (Organisation mondiale des douanes [OMD], 2013). Une enquête réalisée par INTERPOL et l'OMS en 2008 sur la production d'artésunates falsifiés (l'ingrédient actif dans les médicaments antipaludiques) saisis en Asie du Sud-Est a déterminé qu'ils « étaient tous produits dans des zones relativement tempérées sur les frontières de la Chine/Asie du Sud-Est » (Newton, 2008). Les données provenant des saisies de drogues sur le territoire africain ou transitant par l'Afrique corroborent également la théorie du lien asiatique : en 2012, par exemple, NAFDAC, l'agence nigérienne chargée de la réglementation et du contrôle des produits pharmaceutiques, a saisi 40 cartons de Coartem (un médicament antipaludique) contrefait dans un magasin d'électronique grand public dans la ville de

Lagos. Les documents d'expédition des comprimés mentionnaient un négociant nigérian basé dans la ville chinoise de Guangzhou, qui abrite de nombreux marchés de rue où les marchands achètent des articles de gros destinés aux clients africains (Faucon et al., 2013).

La plus grosse économie de la région, le Nigéria, joue un rôle dominant en tant que plaque tournante de la distribution régionale. En 2010, l'ONUDD notait que « le Nigéria semble servir de centre d'échanges des marchandises importées en vue d'une distribution régionale », y compris de médicaments contrefaits (ONUDD, 2014c). Comme indiqué ci-dessus, les résidents nigériens en Chine ont été impliqués dans plusieurs importantes saisies de médicaments contrefaits. En 2013, les autorités policières à Lagos ont démantelé une opération d'importation illicite de médicaments, dont le Coartem, l'Ibuprofène et la Maloxine, depuis la Chine (INTERPOL, 2014b). En 2013, une opération douanière coordonnée par l'OMD et regroupant 23 pays africains a permis de saisir 1 milliard d'articles, dont 49 % étaient des contrefaçons de produits pharmaceutiques (OMD, 2013).

Les médicaments falsifiés ou de qualité inférieure sont vendus directement aux consommateurs par d'anciens détaillants (par exemple, des pharmaciens) ainsi que des vendeurs informels. Bien qu'étant moins importants que les fabricants ou les négociants, ils sont beaucoup plus nombreux et jouent un rôle conséquent en ce qu'ils garantissent la disponibilité des médicaments. Les acteurs indirects comprennent les intermédiaires, qui facilitent ou favorisent les flux illicites. Les cargaisons de médicaments contrefaits ou de qualité inférieure sont transportées par conteneur. Les paiements pour les cargaisons – ainsi que les profits illicites – sont virés par l'intermédiaire de banques ou d'autres solutions de transfert. Par conséquent, les acteurs illicites fournissant des articles contrefaits ou de qualité inférieure sont largement tributaires de l'écosystème de l'économie légitime.

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le trafic des médicaments contrefaits ou de qualité inférieure en Afrique de l'Ouest est un commerce lucratif, associé à un risque tout aussi important. En septembre 2013, par exemple, la pénalité maximale infligée par le Nigéria pour le trafic de médicaments contrefaits était une amende de 500 000 nairas (environ 3 000 USD), et une peine de prison de trois mois à cinq ans (Akinyandenu, 2013).

D'abord, les médicaments contrefaits nuisent directement aux consommateurs. En 2009, au moins 84 enfants ont été tués au Nigéria après avoir bu un sirop antalgique contaminé avec du diéthylène glycol, un solvant utilisé dans les antigels et liquides pour freins (Polgreen, 2009). Les médicaments contrefaits ont un impact négatif important sur les bénéfices des sociétés pharmaceutiques : en 2010, ils ont coûté 75 milliards USD à l'industrie pharmaceutique (OMS, 2010). Les mesures réglementaires que les sociétés devraient adopter afin de réduire les incidences de contrefaçon, ainsi que les mesures sécuritaires nécessaires pour contrôler les réseaux impliqués dans le trafic, détournent des ressources limitées, qui pourraient servir à réaliser d'autres priorités.

Le commerce illicite de médicaments contrefaits et de qualité inférieure a également d'autres conséquences potentiellement sévères à l'échelle mondiale. Les médicaments contrefaits contiennent souvent des montants insuffisants d'ingrédients efficaces ou actifs et sont souvent incapables de tuer les pathogènes, favorisant le développement de souches pathogènes résistantes aux maladies. Dans une zone voisine de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, les souches résistantes pourraient représenter 80 % des cas de paludisme ; cette situation peut être attribuée en partie à la prévalence des médicaments contrefaits (McLaughlin, 2014). Jusqu'à présent, l'Afrique a été épargnée par les infections provoquées par ces souches, mais cela pourrait changer si les médicaments contrefaits continuent de se répandre.

La fraude commerciale représente le principal lien entre les médicaments contrefaits et les FFI. De nombreux stratagèmes employés par les trafiquants de médicaments pour échapper à la détection escroquent aussi les autorités douanières. Une des techniques employées par les trafiquants consiste à renseigner le nom d'un pays enclavé en tant que destination finale des médicaments expédiés par voie maritime, ce qui leur permet d'échapper au contrôle douanier en arrivant à terre. Après avoir quitté le port, les cargaisons sont tout simplement détournées. Les zones de libre-échange représentent aussi des maillons potentiels dans la chaîne de transport des trafiquants (ONU DC, 2014c) ; ici, les trafiquants peuvent changer de cargaison, ou falsifier les documents, sans se soucier des contrôles douaniers ou des taxes d'importation (OMD, 2013).

Bien que les données fiables sur le commerce illicite de biens normalement licites soient rares, l'échelle des fausses facturations est sans doute considérable. Alors que cette forme de commerce illicite est souvent considérée comme étant relativement inoffensive, elle a plusieurs impacts négatifs au-delà des dommages économiques. Bien que le manque à gagner fiscal soit le plus souvent cité, les médicaments contrefaits ou de qualité inférieure (tout comme les produits alimentaires, et les composants électriques et automobiles) posent également un risque pour la santé publique. Ces flux sont peu priorisés par les forces de police, et pourtant ils ont des effets synergiques avec des formes de criminalité potentiellement plus sérieuses, permettant aux itinéraires du trafic d'être utilisés pour le transport d'autres marchandises illicites (par exemple, les stupéfiants) ou pour d'autres crimes ; ils constituent également une source connue de revenus pour les groupes terroristes. L'évaluation des risques en Afrique de l'Ouest réalisée par l'ONU DC (2009) estimait que les marchandises commercialisées de manière illicite qui remplacent les biens normalement licites représentaient trois des quatre catégories de menaces principales en termes de valeur.

Tabac

En 2010, British American Tobacco (BAT), l'un des plus importants producteurs de cigarettes en Afrique de l'Ouest, estimait que 330-660 milliards de cigarettes illicites étaient fumées mondialement chaque année, représentant 20-40 milliards USD en taxes perdues pour les gouvernements et 5-10 milliards USD en ventes perdues pour les fabricants de tabac (BAT, 2010a). Les cigarettes sont légères et facilement transportables ; de nombreux programmes d'interdiction douanière (par exemple, les chiens renifleurs de drogues) ne décèlent pas leur présence. Des groupes armés dans le monde entier financent leurs activités par le biais de la vente de tabac illicite (Shelley et Melzer, 2008).

Nature et échelle du flux : en 2009, l'ONU DC estimait que les cigarettes illicites généraient des revenus annuels de 774 millions USD à l'échelle régionale (ONU DC, 2009). Les ressortissants ouest-africains fument peu de cigarettes : bien que représentant 30% de la population africaine, ils n'ont fumé que 17 % des cigarettes fumées en Afrique en 2009 (Maertens et de Andres, 2009). Néanmoins, les cigarettes contrefaites peuvent afficher des niveaux de pénétration élevés.

Malgré la présence importante de cigarettes illicites sur les marchés locaux, la région joue un rôle encore plus important en tant que filière d'acheminement des cigarettes illicites vers l'Afrique du Nord⁵. Les ports de Lomé au Bénin et de Cotonou au Togo sont deux filières majeures du tabac importé illégalement en Afrique de l'Ouest et généralement destiné au Nigéria, qui impose des droits de douane importants sur le tabac. En 2008, le Bénin et le Togo ont importé pour CFA 31.1 milliards (francs CFA d'Afrique de l'Ouest) (30-50 millions USD) de cigarettes destinées à la réexportation, dont une grande quantité a pénétré illégalement au Nigéria (Golub, 2012). Les trafiquants d'autres pays

d'Afrique de l'Ouest profitent aussi des importations passant par le Togo et le Bénin : en mars 2009, une cargaison de 32 400 000 cigarettes illicites a été saisie en Côte d'Ivoire après avoir atterri au Togo et transité par le Ghana (OMD, 2010).

La région du Sahel représente une autre zone de vulnérabilité majeure en raison des voies de trafic reliant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Les recettes provenant des ventes de ces cigarettes financent les opérations de plusieurs groupes militants et terroristes (voir ci-dessous), leur permettant de continuer à trafiquer des drogues et des personnes, et de continuer à s'engager dans d'autres activités violentes (Wilson, 2009).

Acteurs clés : plusieurs individus et organisations mondialement connus sont étroitement impliqués dans le trafic de tabac transitant par l'Afrique de l'Ouest. Les seigneurs de guerre dans la région du Sahara trafiquent activement les cigarettes par le Sahel afin de financer leurs activités sous l'égide du Bataillon des signataires par le sang (Lacher, 2013) ; ils sont aussi associés à des prises d'otage lucratives en Algérie, par exemple, l'enlèvement des employés d'une usine de gaz naturel en janvier 2013 (Jenkins, 2013 ; BBC, 2015).

Au Nigéria, ce sont les petites entreprises et les particuliers cherchant à gagner de l'argent, plutôt que les forces terroristes ou idéologiques, qui semblent dominer le trafic de tabac. D'après une enquête réalisée par un journal nigérian (Ogala, 2014), la plupart des cigarettes illégales importées dans le pays sont transportées par des « Yan-Pitos », des trafiquants de voitures qui ramassent les cargaisons aux ports du sud-Bénin pour les conduire au nord avant de pénétrer au Nigéria directement ou en passant par le Niger. Les frontières poreuses du Nigéria font que c'est une opération relativement peu risquée pour les Yan-Pitos, qui garantiraient leur passage en versant des pots-de-vin aux gardes frontaliers et aux officiers des douanes (Ogala, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : comme le trafic de cigarettes est par définition illégal, il ne sert généralement pas d'outil de blanchiment d'argent. Toutefois, il fournit aux trafiquants des moyens financiers considérables. La plupart des revenus sont transférés vers des comptes offshore, où l'argent est utilisé à d'autres fins (GAFI, 2012). L'OMD note que « [le] trafic illicite de tabac représente une infraction principale importante du blanchiment d'argent ». Cependant, compte tenu des limites en termes de juridiction ou de capacités, de nombreuses autorités douanières n'enquêtent pas sur le blanchiment d'argent lié au trafic illicite de tabac et se concentrent plutôt sur le trafic lui-même (OMD, 2013).

L'impact du tabac illicite en Afrique de l'Ouest est double. D'abord, les bénéfices acquis par les groupes armés grâce au trafic de tabac les ont considérablement aidés à poursuivre leurs activités illicites, avec bien entendu des effets négatifs pour les résidents respectueux des lois, soit directement (cf. les enlèvements) soit indirectement (par exemple, en décourageant les entreprises légitimes).

Ensuite, la prévalence des produits illicites du tabac entraîne des pertes de revenus considérables. En 2014, la société Imperial Tobacco estimait que le trafic coûtait chaque année CFA 10 milliards (16.6 millions USD) au Gouvernement du Mali (Imperial Tobacco, 2014). Bien que des chiffres spécifiques sur le trafic au Nigéria ne soient pas disponibles, le volume important de cigarettes illicites consommées dans le pays représente également une perte considérable en termes de revenus fiscaux, étant donné que les cigarettes sont assujetties à un droit d'accise important.

Armes à feu

Les armes à feu et les munitions illicites sont des biens normalement licites détournés de la chaîne d'approvisionnement légitime. Dans une région vulnérable au terrorisme et sujette à une importante criminalité organisée, la disponibilité d'armes à feu illicites représente un défi considérable. Si les revenus d'activités criminelles sont une condition préalable pour assurer le pouvoir économique des acteurs criminels, les armes et les munitions illicites sont une condition préalable pour assurer leur pouvoir militaire. Dans les cas extrêmes, les armes à feu peuvent mettre en danger le monopole de la violence légitime détenu par l'État.

L'Afrique de l'Ouest est inondée d'armes illicites provenant de sources innombrables, qui alimentent les conflits armés et favorisent de nombreux autres types de criminalité. Dans certains cas, ces armes pénètrent en petites quantités dans la région par des frontières mal contrôlées. Dans d'autres cas, des cargaisons importantes sont organisées par les gouvernements régionaux ou autres acteurs puissants. Même les armes illicites trouvées et confisquées ne sont pas à l'abri : le stock régional d'armes confisquées a été cambriolé à maintes reprises. Les voleurs se sont servis de ces armes pour commettre d'autres crimes, ou lutter dans des conflits armés ; parfois, ils remettent aussi leurs armes volontairement à des programmes régionaux de désarmement ou vendent leur surplus (Small Arms Survey, 2013).

Nature et échelle du flux : il n'existe pas de statistiques fiables sur le trafic d'armes en Afrique de l'Ouest. La méthodologie du Small Arms Survey souligne « l'importance d'élaborer – et d'utiliser – un système de renseignements pour compléter les rapports nationaux » (Carlson, 2013). Il est possible de reconstituer une image d'ensemble à partir de données isolées, telles que les données sur la Côte d'Ivoire et le Libéria, qui ont tous deux fait l'objet d'embargos sur les armes dans les années 2000. Les embargos contribuent à focaliser l'attention sur le trafic d'armes dans un pays donné. En criminalisant toutes les transactions d'armes, ils aident à déterminer quelles armes ont été trafiquées, et quelles armes ont été acquises de manière légitime. Entre 2005 et 2010, des armes à feu d'une valeur légèrement supérieure à 25 millions USD ont été trafiquées vers la Côte d'Ivoire ; le Libéria a importé quelque 8 millions USD alors qu'il était sous embargo entre 2000 et 2010 (Oxfam, 2012). La Lybie est l'autre source principale d'armes en Afrique de l'Ouest : après la chute du régime de Kadhafi, près de 12 000 armes pourraient avoir été trafiquées vers le Mali en 2013 (ONUDD, 2013b ; Shaw et Mangan, 2014).

L'importante quantité d'armes à feu déjà disponible dans la région constitue un problème encore plus important que ces flux. En 2004, 8-10 millions d'armes à feu illicites auraient circulé en Afrique de l'Ouest (Bah, 2004). Ces armes ont changé de mains dans la décennie suivante. Par exemple, les chercheurs ont trouvé à maintes reprises de petites quantités d'armes inhabituelles circulant en Côte d'Ivoire, indiquant que les combattants réutilisent simplement les armes anciennes plutôt que d'importer des armes modernes (Anders, 2014).

Rares sont les endroits en Afrique de l'Ouest considérés comme étant à l'abri du trafic d'armes (graphique 3.7) : les multiples systèmes de conflit sévissant dans l'ensemble de la région ont fourni à des millions d'individus les moyens, les mobiles et les opportunités d'acquérir des armes sur le marché noir.

Néanmoins, certaines zones sont plus vulnérables que d'autres. La longue histoire de conflit armé au Nigéria, conjuguée aux frontières notoirement poreuses du pays, en font une plaque tournante du trafic d'armes dans la région (Onuoha, 2013). Le désert du Nord

instauré en 1998 et renouvelé en 2001 et 2004 (de Tessieres, 2012). Il a aussi été prouvé que le Gouvernement de la Guinée-Bissau a trafiqué des armes pour son usage personnel, et également pour alimenter le conflit en Casamance (O'Regan et Thompson, 2013).

Bien que les gouvernements – ou du moins les individus au sein des gouvernements – jouent un rôle important dans le commerce des armes, il existe aussi des cas de livraisons externes directes à des acteurs criminels. Dix enquêtes panafricaines ont trouvé des munitions et des armes iraniennes au service d'un éventail d'entités non-étatiques (Ohene-Asare et al., 2014) ; la Roumanie, le Soudan et la Chine figurent parmi les autres pays d'origine. En 2012, le Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire a établi que les munitions chinoises étaient sans doute détournées de stocks gouvernementaux au Niger. Les munitions chinoises emballées dans des sacs en polyéthylène sont sans doute également détournées du Soudan après avoir été livrées légalement, mais les moyens de livraisons n'ont pu être confirmés (Anders, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : à l'exception de certains foyers de conflits, le chiffre d'affaires généré par le commerce illicite des armes à feu est sans doute insignifiant comparé aux autres flux illicites. Néanmoins, il a une importance disproportionnée, en ce qu'il renforce le pouvoir des groupes criminels, des rebelles et des terroristes, contribuant ainsi à l'instabilité politique et à un niveau de violence croissant.

Comme dans le reste du monde, le trafic d'armes et les FFI sont intimement liés en Afrique de l'Ouest. Ces liens revêtent généralement deux formes. D'abord, le trafic d'armes peut générer des revenus pour les groupes armés. Les trafiquants d'armes détenus au Nigéria, par exemple, ont révélé à la police que les recettes de leurs ventes étaient destinées au groupe Boko Haram (GAFI, 2013). Ensuite, les recettes des ventes illicites d'armes à feu peuvent tout simplement profiter aux revendeurs eux-mêmes : des trafiquants d'armes nigériens ont été interceptés alors qu'ils tentaient de dissimuler leurs gains à l'étranger, ou dans les comptes bancaires de soldats nigériens ; au Sénégal, différents types de criminels entreposent leurs liquidités dans les maisons des trafiquants d'armes (GIABA, 2013).

La circulation d'armes illicites perpétue les conflits armés, et sape les efforts pour consolider la paix et promouvoir le développement. Par définition, les conflits armés ne peuvent se dérouler sans armes ; les quantités importantes d'armes illégales aisément disponibles permettent aux disputes locales de se transformer en guerres intestines ou régionales. Non seulement le trafic d'armes fournit les ingrédients aux conflits armés, mais il joue aussi un rôle dans la commission d'autres types d'activités (Shaw, Reitano et Hunter, 2014). Dans le Delta du Niger, le trafic d'armes à feu sert régulièrement au détournement de pétrole et à la piraterie (GIABA, 2010). La Côte d'Ivoire et la Sierra Leone ont subi de nombreux vols à main armée et détournements de véhicules dans les années 2000, souvent commis au moyen d'armes à feu illicites (Alemika, 2013). Le trafic d'armes a également joué un rôle clé dans la montée en puissance du trafic de drogues sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et a favorisé le développement d'économies de protection puissantes destinées à sécuriser ces flux (Reitano et Shaw, 2015). Tout cela, bien entendu, a de lourdes conséquences pour les entreprises légitimes, exacerbe les violences communautaires, et influe par conséquent sur la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Contrefaçons et marchandises volées

Alors que les médicaments et le tabac ne sont pas entièrement ignorés, d'autres activités criminelles sont négligées, comme la commercialisation de marchandises illicites (*cf.* véhicules automobiles et autres articles contrefaits ou de qualité inférieure). Le large éventail d'activités criminelles de ce type a des conséquences au-delà de la région, puisque des liens ont été établis entre le commerce illicite de véhicules automobiles, les groupes criminels organisés internationaux et le financement du terrorisme.

Nature et échelle du flux : bien qu'il ne soit pas possible d'identifier précisément l'échelle du flux de contrefaçons, les témoignages indiquent qu'il serait en train de s'étendre. Ces pratiques ne sont pas uniques à l'Afrique de l'Ouest ; la découverte d'un large réseau de trafic a révélé que le Ghana, la Gambie et le Nigéria étaient les destinations de choix des véhicules trafiqués (Golub, 2012). Le réseau fait également preuve d'un plus grand professionnalisme (INTERPOL, 2014c). En 2013, plus de 56 millions d'articles de contrefaçon saisis en l'espace d'une année provenaient du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Nigéria, plaçant ces États parmi les 15 pays les plus impliqués dans les infractions aux droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Parmi les marchandises saisies dans la région, on trouve des articles ménagers, des appareils électriques et des articles de luxe (OMD, 2013).

Les États côtiers comme la Gambie, le Bénin et le Togo facilitent la contrebande vers les pays enclavés (Golub, 2012). Bien que les marchandises soient réparties sur l'ensemble de la région, le Nigéria est une plaque tournante grâce à son économie importante. Par exemple, le taux d'importations béninoises de voitures d'occasion est passé de 200 000 véhicules par an en 2010 à 314 000 en 2014. Environ 80-90 % de ces véhicules partent vers le Nigéria ; nombre de ces transactions sont sans doute illégales, et le Bénin et le Togo se font concurrence pour importer illégalement les véhicules au Nigéria (INTERPOL, 2014c).

L'Asie et l'Europe sont également impliquées. Les voitures sont volées sur les marchés européens, notamment les marchés dotés d'un accès portuaire facile, bien que certains véhicules soient aussi volés dans des pays enclavés. Grâce à des capacités logistiques impressionnantes, un véhicule volé en Europe peut arriver moins de 24 heures plus tard en Afrique de l'Ouest, où il sera revendu (INTERPOL, 2014c).

Acteurs clés : alors que les gains financiers sont une motivation commune aux réseaux de criminalité organisée, les groupes terroristes sont également impliqués dans le trafic. Les cas de vol et de revente de véhicules renforcent ces allégations, avec des arrestations d'acteurs nigériens au cours des dernières années (US Immigration and Customs Enforcement, 2014). Compte tenu du caractère extensif de la chaîne d'approvisionnement, les groupes criminels dans la région sont connectés à des réseaux internationaux pour favoriser l'achat, le transfert et la vente d'articles de biens de contrefaçon et d'articles volés. Les États affichant les plus forts taux de contrefaçon sont la Chine ; Hong Kong, Chine ; et l'Inde. La Chine à elle seule comptabilise plus de la moitié des contrefaçons mondiales (OMD, 2013). Parce que les forces policières régionales accordent peu de priorité à ces crimes, ils sont devenus relativement lucratifs et présentent peu de risques, fournissant ainsi aux groupes criminels un moyen facile de blanchir les capitaux provenant d'autres activités (SEN-GIABA-130515 ; UK-Gov-LE-220615).

Impact : la prévalence de contrefaçons et d'autres marchandises déplaçant des biens normalement licites en Afrique de l'Ouest a de multiples impacts. Les trois impacts majeurs sont la perte de recettes fiscales ; les ventes perdues par les entreprises légitimes (sociétés nationales, *cf.* secteur du textile, ou exportateurs étrangers) ; et les risques pour

la santé publique. La contrebande favorise également une culture de la corruption et l'évasion fiscale (Golub, 2012).

Extraction illicite des ressources naturelles

Bien que les pays d'Afrique de l'Ouest possèdent des ressources naturelles abondantes, l'extraction illicite de ressources reste une catégorie de FFI particulièrement inquiétante. Ces actifs sont indigènes à la région ; alors qu'ils jouent un rôle primordial dans l'économie formelle, ils peuvent facilement être détournés vers l'économie illicite à plusieurs stades de la chaîne d'approvisionnement (source, transit, vente et export), générant ainsi des FFI. Plutôt que d'impulser le développement, l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et minerais) dans la région alimente la corrosion institutionnelle, l'instabilité, la violence et les conflits.

Cela dit, diaboliser le secteur en bloc serait une erreur, avec des conséquences potentiellement négatives sur les moyens de subsistance d'une grande partie de la population. La plupart des industries des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest comprennent des activités criminelles de subsistance, comme le braconnage pour usage personnel, l'extraction minière artisanale et le soutirage des oléoducs. Ces activités constituent généralement des stratégies de revenus pour les citoyens ordinaires dénués de moyens de subsistance alternatifs ; aussi bien les produits que les profits peuvent être réinvestis dans l'économie locale. De fait, les commerces artisanaux sont connus pour être des moteurs de plus en plus importants du développement, et il existe une volonté commune croissante de formaliser ces secteurs⁶.

Détournement de pétrole

Le Nigéria est le 13^e producteur mondial de pétrole ; le pétrole est le principal moteur de sa prospérité (Banque mondiale, 2014b). À son pic en 2012, le pays exportait plus de 2 millions de barils par jour (b/j), affichant une valeur quotidienne moyenne de 178 millions USD⁷ ; le pétrole représentait plus de la moitié du PIB du Nigéria, environ 85 % des recettes publiques et plus de 90 % des exportations (Gboyega et al., 2011). Pourtant, l'incapacité du pays à contrôler l'intégrité de son commerce pétrolier en a fait le pays africain affichant le taux le plus important de FFI cumulatifs : le Nigéria représente 79 % des FFI totaux en l'Afrique de l'Ouest et 30.5 % des FFI totaux de l'ensemble de l'Afrique (Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015) ; cela a des effets indirects sur les pays voisins.

Nature et échelle du flux : les estimations de l'échelle totale du pétrole perdu à cause des activités illicites diffèrent grandement (entre 100 000 b/j et 250 000 b/j) et sont évalués à 3-8 milliards USD par an (Katsouris et Sayne, 2013). D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le détournement de pétrole au Nigéria s'élèverait à 150 000 b/d ; cela constituerait une perte de plus de 5 milliards USD par an – une somme qui pourrait financer l'accès à l'électricité pour tous les nigériens d'ici à 2030 (AIE, 2014).

Chatham House a publié l'étude la plus approfondie du commerce illicite de pétrole au Nigéria en 2013 (Katsouris et Sayne, 2013), détaillant les méthodes utilisées pour détourner le pétrole. Alors qu'une petite partie du commerce illicite consiste à chaparder du pétrole pour usage domestique, la plus grande partie implique le soutage à échelle industrielle afin de transporter le pétrole dans les eaux internationales et le vendre dans une autre juridiction (Katsouris et Sayne, 2013). Les larges pétroliers (licites et illicites) en route vers les plateformes d'exportation sont également très vulnérables aux actes de

piraterie dans le Golfe de Guinée, qui sont une menace croissante impulsée par l'appât du pétrole nigérian (voir la section ci-dessus sur la piraterie maritime).

Acteurs clés : les acteurs domestiques sont très impliqués dans le détournement de pétrole nigérian ; cette implication est fondée sur des industries criminelles organisées et des réseaux de protection établis. Le rapport réalisé par Chatham House (Katsouris et Sayne, 2013) décrit les réseaux comme étant cellulaires plutôt que hiérarchiques, ce qui est logique compte tenu du niveau de flexibilité accordé aux personnes impliquées. Il reste néanmoins un certain nombre de facteurs personnels et opérationnels clés (tableau 3.5).

Tableau 3.5. **Anatomie d'une opération typique de détournement de pétrole à grande échelle**

Rôle	Actions	Identités communes supposées
Opportunistes de haut niveau	Récoltent les gains des vols grâce à leur statut et leur capacité à restreindre et contrôler l'accès d'autrui au commerce illicite	Principalement des fonctionnaires et personnels de sécurité ; certains chefs traditionnels et parrains locaux
Facilitateurs	Acquièrent l'équipement et les liquidités nécessaires aux opérations ; servent de trésoriers des opérateurs sur le terrain ; blanchissent l'argent	Comptables, avocats, agents immobiliers, agents de change, gestionnaires de banque corrompus ou autres personnels
Opérations	Installent des robinets d'approvisionnement illégaux ; engagent le personnel et supervisent les chargements ; recueillent des renseignements sur les mouvements de pétrole, des navires et des forces de sécurité de l'État	Jeunesse locale ; anciens employés et sous-traitants (présumés) de la Commission pétrolière ; petits groupements d'élites locales ; groupes militants
Sécurité	Montent la garde aux points d'approvisionnement ; sécurisent les couloirs de transport ; escortent les vaisseaux dans les eaux intérieures ou côtières ; recueillent des renseignements ; protègent le « territoire » du réseau	Groupes armés locaux ou « militants » ; prestataires de sécurité privés ; petit personnel (présumé) des forces de sécurité étatiques
Transport local	Fournissent les petits vaisseaux, les camions et les ressources humaines nécessaires pour entreposer le pétrole brut et/ou le transporter vers les zones de transfert entre navires dans les eaux intérieures ou côtières	Certains groupes armés locaux ou « militants » ; entreprises de transport maritimes locales et étrangères ; politiciens actuels ou anciens
Transport étranger	Fournissent les navires citernes de qualité commerciale ou autres vaisseaux requis pour transporter le pétrole brut vers des destinations extérieures au Nigéria	Entreprises et agents de transport maritime étrangers ; certains négociants privés ?
Ventes	Servent d'intermédiaires pour négocier les ventes de parcelles volées à des acheteurs étrangers ; organisent le financement et le transport ; reversent les profits à d'autres acteurs du réseau	Intermédiaires locaux avec de bons carnets d'adresses ; certains négociants privés ?
Opportunistes de bas niveau	Opèrent différents types de rackets de protection/extorsion autour des réseaux de vol organisé afin d'en tirer profit en exploitant de manière illégitime les détournements de pétrole et/ou en fournissant une couverture politique	Communautés « hôtes » et « de passage », élites locales, groupes armés locaux et différents gangs de jeunes ; personnel de sécurité de bas étage

Source : Katsouris et Sayne (2013).

Les opérations de soutage les plus professionnelles sont fortement armées et associées avec des étrangers, y compris des ressortissants marocains, vénézuéliens, libanais, chinois et russes propriétaires des navires qui prennent en charge le pétrole brut et le livrent aux raffineries situées au Ghana, au Cameroun et en Côte d'Ivoire avant de le transférer vers d'autres marchés (Alemika, 2013).

L'implication de personnalités de haut niveau dans le détournement de pétrole au Nigéria est intrinsèque au trafic de pétrole depuis les années 70. À l'époque, le détournement de pétrole par des voies illicites permettait aux gouvernements militaires en place d'augmenter leurs revenus et de contourner les restrictions instaurées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Lorsque les juntes militaires se sont transformées en gouvernements militaires, ceux-ci ont déployés trop peu d'efforts pour garantir une division plus équitable des ressources, avec pour conséquence un mécontentement croissant menant à des opportunités criminelles croissantes (Gboyega et al., 2011). En outre, le Delta du Niger est devenu une source de conflits important, étant donné que le détournement de pétrole a déclenché des violences à caractère apparemment politique et des attaques ciblées.

Il existe des preuves conséquentes que l'association des hautes instances gouvernementales et militaires met tout en œuvre pour faciliter le commerce illicite de pétrole (Gillies, 2009). Les syndicats de protection opèrent tout au long de la chaîne d'approvisionnement, prélevant des « taxes » sur tous les acteurs impliqués dans le trafic. Le tableau 3.6 représente l'économie de protection qui s'est développée autour de l'industrie du détournement de pétrole.

Les États voisins jouent également un rôle important. Alors que certains pays voisins, comme le Bénin, ont opéré des saisies et enquêté sur le détournement de pétrole (Gillies, 2009), d'autres États semblent profiter de ses effets indirects (Mayah, 2014). Il existe très peu d'endroits au monde permettant de décharger des tonnes de pétrole volé, et les acheteurs liés aux opérations de distribution formelles sont vraisemblablement des clients (ONUDD, 2013b). Pour comprendre la dimension internationale du flux, il faut suivre la piste de l'argent.

Tableau 3.6. **Échantillon des paiements de protection supposés par les voleurs de pétrole**

Article	Coût
Pots-de-vin versés aux officiers de marine en échange de l'autorisation de passage du pétrolier	N 1.5 million (9 50 USD) pour 500 000 litres (3 USD par baril)
Paiements de « sécurité » au point de vol à la jeunesse et la communauté locales et au gouvernement	N 700 000/semaine (4 375 USD)
	N 1 million/semaine (6 250 USD)
	N 2 millions/semaine (12 500 USD)

Note : N = Naira.

Source : Katsouris et Sayne (2013).

Le détournement de pétrole au-delà du niveau local nécessite la participation de groupes criminels organisés transnationaux capables d'assurer son transport et sa revente lorsque le pétrole quitte les eaux territoriales nigérianes (Gboyega et al., 2011). Selon l'ONUDD (2013b), les principaux marchés internationaux du pétrole volé nigérian sont la Chine, la Corée du Nord, Israël et l'Afrique du Sud. Les entreprises internationales jouent aussi un rôle dans le trafic ; grâce aux déductions fiscales et aux subventions, les niveaux actuels de détournement constituent un coût infime pour ces sociétés (Katsouris et Sayne, 2013). Il se pourrait même que ces entreprises soient elles-mêmes impliquées dans ce commerce illicite. Une enquête menée en 2003 soutenait que les activités illégales perpétrées par les entreprises pétrolières internationales représentaient des pertes de 600 millions USD pour le Nigéria (Gboyega et al., 2011).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le détournement de pétrole nigérian est largement fondé sur les échanges d'espèces, et la contrebande de larges quantités d'espèces est une pratique courante. Par exemple, les employés subalternes

préfèrent être payés en liquide, alors que les cadres peuvent choisir d'acheter au comptant des articles de luxe ou des produits immobiliers, exploitant ainsi ces ressources sans avoir recours au système bancaire formel. Néanmoins, le volume des recettes illicites acquises au moyen du détournement de pétrole est sans doute trop élevé pour supposer que la circulation physique des devises constitue le principal véhicule de blanchiment d'argent. Le processus de blanchiment d'argent est sans doute facilité par les banquiers, les avocats et les comptables, ou transite par des banques dans d'autres juridictions dotées de dispositifs anti-blanchiment moins robustes (Katsouris et Sayne, 2013).

Au-delà des estimations de l'échelle du détournement de pétrole, peu de recherches ont porté sur son impact sur l'économie et le développement des pays, une lacune qui peut être comblée en identifiant les points de transaction et en réalisant des enquêtes. Par exemple, Chatham House rapporte que les opérations complexes de détournement de pétrole nécessitent des fonds pour acheter ou louer les vaisseaux qui acheminent ou entreposent le pétrole, ainsi que pour payer les intermédiaires qui blanchissent les recettes illicites. Tout cela constitue des accroches pour une enquête approfondie (Katsouris et Sayne, 2013).

Au-delà du Nigéria, la pratique très répandue du détournement de pétrole touche également les pays voisins. Au Bénin, par exemple, une mission d'évaluation de l'ONU a établi que le pétrole trafiqué représentait quelque 80 % de tout le pétrole vendu dans le pays, conduisant à la fermeture de nombreuses stations-service légales (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2012a). En outre, l'échec à ramener de l'ordre et de la transparence dans l'industrie pétrolière nigériane est susceptible de refroidir la volonté des entreprises d'effectuer de futures exploitations pétrolières dans la région. À moins de renforcer les contrôles des produits pétroliers sur le marché régional, cela aura un effet dissuasif important sur les investissements (ONU DC, 2013b).

Industries extractives

La région CEDEAO est riche en minerais, qui ont impulsé sa croissance économique au cours des deux dernières décennies. Dix des 20 pays africains les plus riches en ressources identifiés par le Fonds monétaire international sont situés en Afrique de l'Ouest. Certains – comme le Nigéria, la Sierra Leone, le Niger et le Ghana – se situent dans le premier tiers des performances économiques mondiales ; dans tous les cas, les minerais d'extraction représentent au moins 25 % de leur PIB. Pourtant, cette richesse a rarement engendré une réduction de la pauvreté et des inégalités (Africa Progress Panel, 2013).

La relation négative entre les industries extractives et le commerce illicite, la criminalité, la gouvernance, les conflits et le développement en Afrique de l'Ouest est clairement illustrée par l'histoire de deux des marchandises les plus célèbres de la région : les diamants et l'or. Mais cette histoire se réplique dans les industries plus récentes et émergentes, telles que l'uranium au Niger et le minerai de fer en Guinée.

Nature et échelle du flux : il existe de multiples manières de détourner les ressources extractives et les revenus dérivés. Ces pratiques diffèrent selon les industries et les pays, compliquant la tâche d'estimer l'ampleur de ce trafic et des défis dérivés. Certaines statistiques fondées sur un seul point de données servent de base pour évaluer l'échelle de ces flux :

- D'après les estimations, le nombre de travailleurs des mines artisanales aurifères au Mali se situerait entre 100 000 et 200 000. Ces petits exploitants produiraient aux alentours de 4 tonnes d'or par an – 8 % du rendement national – valorisé à

240 millions USD (Africa Progress Panel, 2013). Au Ghana, 1 million de personnes travaillent dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de (Punam, Dabalen et Land, 2017).

- Depuis la fin de 2013, le commerce illicite en diamants ivoiriens est estimé à 12-23 millions USD par an (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).
- En 2011, les exportations de produits miniers depuis la Guinée ont atteint 1.4 milliard USD, c'est-à-dire 12 % du PIB, mais les revenus miniers du gouvernement se chiffraient à seulement 48 millions USD, ou 0.4% du PIB (Africa Progress Panel, 2013).
- Entre 50 % et 90 % des diamants de la Sierra Leone sont trafiqués (Fanthorpe et Gabelle, 2013). En même temps, sur les cinq entreprises minières principales du pays, une seule a payé l'impôt sur la société en 2011 (Africa Progress Panel, 2013).

Les meilleures données proviennent des pays placés sous embargo, et donc assujettis à un contrôle international sur leur extraction de ressources. Il a été prouvé que la Côte d'Ivoire, placée jusqu'en 2014 sous un embargo sur les diamants décrété par l'ONU, possédait un commerce illicite quasiment équivalent aux 25 millions USD en diamants ivoiriens exportés légalement avant l'imposition de l'embargo (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). Le même document décrivait une opération illégale de dragage de rivière entre Yamoussoukro et Séguéla pendant laquelle 25 vaisseaux auraient extrait une quantité d'or évaluée à 125 000 USD par mois (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). En Sierra Leone, 50 % à 90 % des diamants extraits par les petites opérations minières ne sont pas enregistrés auprès des bureaux locaux du Processus de Kimberley, et nombre de ces pierres non enregistrées sont trafiquées hors du pays (Vorrath, 2014). Au Libéria, les exportations d'or officielles sur la période janvier-septembre 2013 s'élevaient à 416.5 kilogrammes, mais la production réelle s'élevait à environ 3 000 kilogrammes, l'excédent étant principalement trafiqué en dehors du pays (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Environ 80 % des travailleurs de mines artisanales aurifères libériennes travaillent sans permis, facilitant ce large volume productif (Vorrath, 2014).

Les régions les plus vulnérables sont celles qui possèdent les plus grosses réserves de minerais. En 2013, la Sierra Leone était de loin le plus important producteur de diamants en Afrique de l'Ouest, suivie par la Guinée, le Ghana, le Libéria et le Togo (Kimberley Process, 2014). La production sierra-léonaise est concentrée sur les districts de Kono (voisin de la Guinée), Kenema (voisin du Libéria) et Bo. Le sud-est de la Guinée et le nord-ouest de la Côte d'Ivoire sont aussi des régions activement engagées dans l'extraction de diamants, et la région autour de la ville ivoirienne de Séguéla est connue pour être impliquée dans le trafic (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). Les mines sont souvent situées dans des régions frontalières isolées et très boisées, et dotées de liaisons de transport limitées vers les capitales nationales, permettant ainsi aux trafiquants de traverser facilement les frontières. Il en va de même pour l'or : de nombreuses régions diamantifères sont également actives dans la production et le trafic de l'or.

L'Afrique de l'Ouest comporte également d'autres réserves minérales. Les régions de Zinder et Agadez, au nord du Niger, sont riches en uranium et en pétrole, avec des concessions exploitées par des sociétés françaises, chinoises et canadiennes (International Crisis Group, 2013). Les montagnes du Simandou en Guinée contiennent l'une des réserves les plus importantes et qualitatives de minerai de fer (Samb, 2014). Le minerai de fer du Simandou en Guinée, et les projets pétroliers du Libéria, pourraient générer des revenus

annuels moyens de 1.6 milliard USD pour chaque pays ; en 2011, ils représentaient 31 % du PIB guinéen et 147 % du PIB libérien (Africa Progress Panel, 2013). La bauxite, le charbon et la rutile figurent parmi les autres minerais importants exploités dans la région.

Acteurs clés : une toile complexe d'acteurs participe aux chaînes d'approvisionnement de l'industrie extractive et à leurs flux financiers (licites et illicites). Le Document de travail à paraître sur l'ASGM (OCDE, à paraître c) illustre la complexité de ces flux financiers et décrit les acteurs principaux. Plusieurs rapports de surveillance de l'ONU ont identifié les entrepreneurs criminels qui jouent un rôle dans le trafic d'or et de diamants à l'extérieur de la région. L'Afrique de l'Ouest est aussi supposée être une zone de transit pour les diamants provenant d'autres régions d'Afrique : par exemple, les courtiers en diamants établis à Monrovia ont acheté des diamants en provenance du Zimbabwe et de la République centrafricaine, et les ont trafiqués au Libéria pour échapper aux restrictions du Processus de Kimberley (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Pourtant, aucune des personnes nommément désignées dans ce trafic n'a fait l'objet de poursuites.

Certains acteurs majeurs de cette économie illicite opèrent également des entreprises légitimes, dont ils se servent pour blanchir leurs profits illicites. Par exemple, le financier qui soutient le commerce de diamants ivoiriens en provenance de Séguéla est le plus gros importateur de motocyclettes dans le nord de la Côte d'Ivoire, et gère aussi des sociétés commerciales spécialisées dans les produits agricoles. Le gros de l'or importé au Burkina Faso passe par les mains d'un intermédiaire non armé, propriétaire d'une entreprise de bâtiment qui blanchit les revenus du trafic de l'or (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).

Le problème des minerais qui alimentent les conflits (où des combattants anciens ou actuels opèrent une extraction prédatrice) brouille les frontières entre les motivations politiques et criminelles des conflits. En 2014, le Groupe d'experts de l'ONU sur le Libéria a établi que de nombreux anciens combattants étaient activement engagés dans l'exploitation minière illégale (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014b). De même, il est dit qu'un commandeur local des Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire (qui fut le principal groupe rebelle pendant la guerre civile ivoirienne et est maintenant un groupe politique majeur) ferait sortir de la région de Séguéla des quantités de diamants et d'or. Il est également dit que les opérations aurifères emploient des travailleurs du Burkina Faso, qui est également la destination finale de l'or provenant de l'extraction illicite. Le même commandeur se servirait également de ses liens avec les forces de sécurité actuelles et anciennes de la région pour protéger le commerce transfrontalier illicite de diamants ivoiriens (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).

Afin de protéger les flux de ressources illicites, les groupes criminels cooptent l'État. Le manque de données cohérentes sur l'extraction illégale s'explique en partie par le nombre relativement peu élevé d'arrestations, compte tenu de la corruption dans le système de justice pénale (Vorrath, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le Processus de Kimberley exige de ses membres qu'ils certifient les cargaisons de diamants bruts comme étant « libres de conflits » et qu'ils freinent l'entrée dans le commerce licite des diamants provenant des zones conflits. Cela nécessite de délivrer des permis pour toutes les activités associées (de l'extraction minière à l'exportation), renforcés par des sanctions internationales (Kimberley Process, 2014). La Sierra Leone a rejoint le système de certification du Processus de Kimberly en 2007, suivie par le Libéria en 2003 (Vorrath, 2014).

À l'origine, le Processus de Kimberly était célébré parce qu'il représentait un pacte remarquable entre la communauté internationale et le secteur privé visant à réguler le contrôle des diamants illicites tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, alors que les conflits ouverts ont été résolus et que les activités illicites se sont muées en arrangements hybrides, son efficacité s'est réduite comme peau de chagrin. Par exemple, selon des estimations récentes, 50-90 % de la valeur commerciale des diamants sierra-léonais continueraient d'être trafiqués (Fanthorpe et Gabelle, 2013).

L'accent étant toujours mis sur le commerce de minerais provenant de zones de conflits plutôt que sur les autres flux et transactions illicites, il existe peu d'informations sur la manière dont les recettes des transactions illicites quittent la région pour être blanchies. Le commerce de minerais peut impliquer des courtiers en diamants et/ou diamantaires, qui s'assurent la coopération des mineurs et des propriétaires, et permettent l'extraction illicite sur les terres dont ils sont responsables. Les personnes détenant des permis d'exploitation peuvent aussi s'en servir pour légaliser les minerais ayant fait l'objet d'une extraction illégale. Les exploitants illégaux peuvent aussi éviter les contrôles nationaux en envoyant les diamants dans une usine où ils seront polis au point de ne plus être assujettis aux restrictions sur les diamants bruts du Processus de Kimberly avant d'être expédiés à l'étranger, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013b). Dans de nombreux cas, aucune transaction ne se fait avant que les minerais aient quitté l'Afrique de l'Ouest. Le Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, par exemple, note qu' « une partie de la production de diamants ivoiriens est directement envoyée depuis Abidjan ou son aéroport international vers les centres internationaux se livrant au négoce, à la taille et au polissage » avant d'être vendus sur les marchés internationaux (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013b).

La perte de revenus fiscaux pour les gouvernements de la région représente une des conséquences problématiques du trafic des diamants et de l'or. En 2009, la Sierra Leone a promulgué la Loi sur les mines et les minerais, qui imposait des taxes à l'exportation de 5 % sur l'or, 6.5 % sur les pierres précieuses et 15% sur les pierres exceptionnelles avec une valeur estimée supérieure à 500 000 USD. Dans les six mois qui suivirent l'adoption de la Loi, le pays n'a enregistré aucune exportation d'or ou de pierres précieuses, tandis que la Guinée et le Libéria voisins enregistraient une augmentation des exportations. Entre le passage de la Loi en 2009 et la fin de 2014, seulement deux pierres précieuses ont été exportées de la Sierra Leone (Vorrath, 2014). Cherchant désespérément à récupérer au moins une partie des revenus fiscaux perdus, le Gouvernement de Sierra Leone a abaissé la taxe sur les pierres précieuses de 6.5 % à 3 % en mars 2011. En août 2012, il a également abaissé la taxe sur l'or de 5 % à 3 % (Akam, 2012).

Cependant, même si les recettes publiques provenant des industries extractives pouvaient être perçues dans leur totalité, rien n'indique qu'elles seraient mises au service des priorités de développement. Les pays riches en ressources naturelles se distinguent par leur sous-investissement systématique dans les services de protection sociale. La Guinée et le Niger dépensent moins de 0.5 % de leur PIB sur la protection sociale, comparé à la moyenne régionale de 2.5%. Le Nigéria dépense également 1.5 % de son PIB sur la protection sociale, avec des services limités.

Flore et faune

De nombreuses activités – y compris la pêche et l'exploitation forestière illégales, le braconnage d'espèces sauvages, le déversement de déchets toxiques et le commerce illicite en produits chimiques dangereux pour la couche d'ozone – appartiennent à la

rubrique de la criminalité environnementale. Bien que différents, ces crimes sont tous impliqués dans le trafic des ressources naturelles ou sont extrêmement préjudiciables pour l'environnement. Bien que ces activités représentent rarement les formes de commerce illicite les plus profitables, elles sont souvent très lucratives. Compte tenu des dommages qu'elles infligent aux écosystèmes locaux – et, parallèlement, aux moyens de subsistance locaux – elles ont un impact particulièrement nocif sur les communautés.

Nature et échelle du flux : la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) et l'exploitation forestière illégale sont les deux crimes en lien avec la flore et la faune les plus courants en Afrique de l'Ouest. L'Écorégion Marine Ouest Africaine est une des zones de pêche les plus abondantes au monde. Le secteur de la pêche emploie environ 1.5 million de personnes et représente 15-17 % du PIB et 25-30% des revenus de l'exploration de l'Écorégion Marine Ouest Africaine (PNUD, 2012). L'industrie de la pêche fournirait aux pays comme la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone 4.9 milliards USD par an (Banque mondiale, 2013). Les estimations des pertes provenant de la pêche INN s'échelonnent de 1.3 milliard USD à 23.5 milliards USD par an (Environmental Justice Foundation, 2012; Africa Progress Panel, 2014).

Pour ce qui est de la pêche INN, l'ONUDC a identifié deux principales plaques tournantes du transbordement en Afrique de l'Ouest : l'une située dans les eaux de l'Atlantique Centre-Est autour de la Guinée et de la Guinée-Bissau, qui comprend le Cabo Verde, le Sénégal et la Gambie, et l'autre dans le golfe de Guinée, qui comprend le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria (ONUDC, 2011e). L'exploitation forestière illicite, quant à elle, est concentrée dans les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest, notamment la Sierra Leone, la Guinée-Bissau, la Guinée et le Libéria.

La faible réglementation du secteur forestier et le déversement de déchets électroniques sont les principales causes des dommages environnementaux. Entre 2010 et 2012, le gouvernement libérien a octroyé des permis d'exploitation forestière recouvrant un quart de la surface du pays. Dénué de la capacité à effectivement contrôler le volume de production du bois, le pays aurait perdu des millions of dollars (Global Witness, 2013). D'autres pays de la région ont le même problème ; en Guinée-Bissau, les campagnes électorales de 2014 auraient été financées par les revenus de l'exploitation forestière illicite (IRIN News, 2014b).

Bien que n'atteignant pas la même échelle qu'en Afrique du Sud et Centrale, le braconnage des espèces sauvages en Afrique de l'Ouest reste un phénomène très préoccupant. L'Afrique de l'Ouest est devenue une plaque tournante pour le braconnage des éléphants. Des saisies importantes de plus de 500 kilogrammes ont été réalisées sur le port d'Abidjan ; alors que les réseaux nigériens et guinéens sont impliqués dans le trafic, l'Afrique de l'Ouest francophone fournit de l'ivoire aux pays du sud, jusqu'en Angola. Une enquête sur le sujet a détecté une opération importante menée par un syndicat chinois se servant des aéroports nigériens (Vira, Ewing et Miller, 2014).

Les espèces clés de la région, telles que l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, font l'objet d'un braconnage tellement intensif qu'elles ont pratiquement disparu, et la région est en passe de devenir une plaque tournante du transit des espèces sauvages braconnées depuis l'Afrique de l'Est, du Sud et Centrale. Le Nigéria est une plaque tournante du trafic d'espèces sauvages et de produits de la faune – notamment l'ivoire – car la situation géographique du pays lui permet d'être alimenté par les multiples points chauds du braconnage d'éléphants, dont le Cameroun, la République du Congo et la République démocratique du Congo (Vira, Ewing et Miller, 2014). Le trafic des espèces sauvages

figure au cinquième rang des activités criminelles les plus lucratives, après le commerce mondial des stupéfiants, des armes, des contrefaçons et des personnes ; il a plus que doublé depuis 2007 (OCDE, 2016).

Acteurs clés : le commerce illicite de flore et de faune en Afrique de l'Ouest est facilité par trois types d'acteurs : les sociétés internationales ; les gouvernements nationaux et les responsables publics ; et enfin, les pêcheurs INN et les braconniers locaux.

Les chalutiers internationaux et les pêcheurs qui exploitent la faible capacité réglementaire des États côtiers d'Afrique de l'Ouest sont les principaux responsables de la pêche illégale (INTERPOL, 2014d). Entre le 1 janvier 2010 et le 31 juillet 2012, la Fondation pour la Justice environnementale (Environmental Justice Foundation) a reçu 252 signalements de pêche INN par des vaisseaux industriels dans les zones côtières. Les pêcheurs INN commerciaux opèrent sous des pavillons de complaisance ou des identités multiples pour éviter d'être détectés. Les transbordements entre chalutiers sont courants, soulignant le niveau élevé d'organisation de l'industrie illicite (Bondaroff, 2015). Il existe également des preuves de collusion entre les pêcheurs INN locaux et les acteurs internationaux (INTERPOL, 2014d). Les vaisseaux impliqués dans la pêche industrielle illégale en Afrique de l'Ouest proviennent principalement de la Corée, de la Chine et d'autres pays asiatiques (Lewerenz et Vorrath, 2015).

Le manque de transparence et la corruption dans certains pays côtiers favorisent considérablement la pêche INN. Les informations sur le nombre de permis accordés par les gouvernements et vendus à des navires de pêche commerciale étrangers ou battant un pavillon national sont considérées comme confidentielles. Cependant, il existe des cas avérés de permis falsifiés, ainsi que de complicité de la part de hauts fonctionnaires permettant la pêche INN (INTERPOL, 2014d ; Lewerenz et Vorrath, 2015).

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont aussi impliqués directement et depuis longtemps dans le trafic des ressources forestières. En 2008, l'exploitation inconsidérée de ses forêts par des sociétés établies en Chine et dans d'autres pays a poussé la Sierra Leone à imposer un embargo sur les exportations de bois. Bien que la production nationale de bois ait subi par la suite un cycle déroutant de légalisation et d'interdiction, l'exportation de bois demeurerait illégale. En même temps, un embargo très strict sur le bois dans la Guinée voisine a poussé les trafiquants à traverser la frontière jusqu'en Sierra Leone (Kavanagh, 2013). Selon certaines allégations, les marchands de bois chinois, chassés de Guinée, ont pénétré en Sierra Leone et relancé leurs entreprises commerciales, payant les autochtones avec des tronçonneuses plutôt qu'avec des liquidités (Energy for Opportunity, 2012). Une enquête sur l'exportation illégale du bois en Sierra Leone, réalisée par Al Jazeera en 2011, a établi que les chefs de clans locaux abattaient des arbres et les vendaient à tout-va. Sur le port de Freetown, les officiers de police et des douanes fermaient les yeux lorsque les conteneurs chargés de tronçons illégaux contournaient les scanners de cargaisons. L'enquête a aussi trouvé que le Bureau du vice-Président du Ghana avait accéléré le processus d'enregistrement d'une société d'exportation de bois en échange d'une promesse de pots-de-vin s'élevant à près de 100 000 USD ; les documents de la société ont été signés dans les locaux du ministère des Forêts (Samura, 2011). En juin 2014, le Président de la Sierra Leone a licencié son chef de cabinet en raison des accusations selon lesquelles il aurait conclu des accords miniers inappropriés et serait impliqué dans l'exportation illégale du bois (Reuters, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : malgré la prévalence et la gravité de la criminalité environnementale, les responsables régionaux chargés de la répression lui accordent relativement peu d'importance. Le tableau 3.7

présente la mesure dans laquelle les officiers des douanes de la région perçoivent le commerce illégal d'espèces sauvages comme une menace. Il convient de noter que l'Afrique de l'Ouest possède le taux le plus bas de personnes ayant répondu au sondage, et que les scores indiquent qu'elles sont relativement peu concernées par le problème. La vente non réglementée de concessions constitue une stratégie de production de recettes pour plusieurs pays de la région. Les faibles capacités réglementaires, associées à la corruption ambiante, ont permis aux sociétés de surexploiter les ressources naturelles.

Tableau 3.7. **Perception des officiers des douanes sur la gravité du commerce illégitime d'espèces sauvages selon les régions**

Région	Nombre de sondés ayant répondu	Taux de réponse (%)	Braconnage	Exportation illégale	Importation illégale	Transit illégal
Moyen-Orient Afrique du Nord	10	58.8	3.1	3.3	3.3	2.7
Afrique de l'Ouest et Centrale	10	43.5	3.1	2.9	2.6	2.4
Asie de l'Est et du Sud	16	66.7	2.9	2.9	2.1	2.6
Amériques et Caraïbes	17	54.8	3.1	3.1	3.1	2.8
Europe	41	80.4	2.6	2.6	3.0	2.7
Asie-Pacifique	20	60.0	2.8	2.8	2.6	2.5

* 4 : très sérieux ; 3 : assez sérieux ; 2 : pas sérieux ; 1 : pas un problème.

Source : Organisation mondiale des douanes (2014).

La criminalité environnementale diminue la capacité de la région à atteindre ses objectifs de biodiversité et à générer des moyens de subsistance durables. À cause de la prolifération de réseaux criminels, les communautés locales sont plus susceptibles de pratiquer le commerce illégal, puisque les opportunités légitimes sont menacées. La pêche INN a un triple impact sur l'Afrique de l'Ouest. D'abord, elle produit des pertes financières directes pour l'économie. Ensuite, elle a un impact indirect – mais plus dévastateur – sur les communautés pour lesquelles la pêche constitue un moyen de survie. Enfin, la pêche INN joue un rôle secondaire dans d'autres opérations criminelles : les vaisseaux de pêche sont couramment utilisés pour trafiquer des drogues, des migrants et des armes, ainsi que pour accomplir des actes terroristes (ONUDD, 2008 ; Platov, 2014).

Cadre de priorisation appliqué aux études de cas

Le tableau 3.8 montre comment le cadre analytique peut être appliqué à trois sur cinq études de cas (à paraître en tant que Documents de travail séparés). Les décideurs politiques sont plus à même de hiérarchiser et cibler leurs interventions s'ils comprennent le marché local d'une économie criminelle donnée, les acteurs impliqués et les dommages associés. Le résultat de l'analyse souligne les différences considérables entre l'impact des économies criminelles et les réponses nécessaires, en fonction du lieu où les FFI sont acquis et investis.

Tableau 3.8. Cadre analytique appliqué à différentes formes d'économies criminelles

	Trafic de cocaïne	Articles contrefaits	Exploitation artisanale de l'or
Quelle est l'origine de la marchandise, et existe-t-il un marché local ?	À l'extérieur : la cocaïne est produite en dehors de la région ; la région ne représente qu'un tout petit marché pour la cocaïne. Le commerce est concentré dans les mains de quelques personnes seulement; les principaux facilitateurs du commerce, ainsi que les bénéficiaires des FFI générés sont des hauts fonctionnaires.	À l'extérieur : les articles contrefaits sont majoritairement produits en dehors de la région, mais possèdent un marché local important. Selon la nature des articles, ils concurrencent parfois les produits locaux. De nombreux acteurs sont impliqués dans la circulation et la commercialisation des articles contrefaits. Selon le produit, les barrières à l'entrée sont généralement faibles.	À l'échelle locale : l'or est indigène à la région. Il existe un marché appréciable pour la marchandise, qui est utilisée comme devise pour le commerce local et transfrontalier.
Qui sont les acteurs impliqués ?	Les cartels sud-américains et les officiers militaires et politiques de haut niveau. Les cartels colombiens ou sud-américains de la drogue agissent par l'intermédiaire d'individus de haut rang possédant un carnet d'adresses bien rempli, dont des personnalités politiques et militaires ; ces individus contrôlent les plaques tournantes du transport et déploient des actifs militaires pour protéger le trafic.	Entrepreneurs et fonctionnaires/gardes-frontières corrompus. Les responsables au plus haut niveau du commerce illicite des biens contrefaits ou falsifiés sont des « cadres » opérant des entreprises enregistrées, ainsi que des fonctionnaires corrompus et des gardes-frontières. Les fabricants et distributeurs de ces marchandises sont également des acteurs importants de la chaîne.	Réseaux d'acteurs locaux. L'éventail des acteurs est large ; il comprend les acheteurs et les courtiers, les exportateurs et les pré-financiers. Les groupes criminels cooptent souvent les fonctionnaires d'état pour qu'ils protègent les flux illicites ; les anciens combattants sont également impliqués dans certaines opérations sur le terrain. La Chine et l'Inde sont les principaux responsables de la demande mondiale d'or. Dubaï et la Suisse sont les principales plaques tournantes du transit.
Où les FFI sont-ils acquis et investis ?	À l'extérieur : La majorité des profits du trafic de cocaïne sont réalisés à l'extérieur de la région. Les FFI locaux sont majoritairement utilisés pour financer les opérations locales, la corruption et la protection des personnes impliquées dans le commerce illicite. Une petite part des flux réalisés à l'échelle locale est blanchie à l'étranger.	À l'extérieur : La majorité des FFI sont acquis en dehors de l'Afrique de l'Ouest. Certains profits reviennent aux importateurs et courtiers locaux, mais la majorité revient aux fabricants. Les FFI acquis à l'échelle locale sont souvent réinvestis dans les opérations de contrefaçons locales ou sont redirigés vers l'économie locale.	À l'échelle locale : La majorité des FFI acquis à l'échelle locale par les mineurs sont investis localement dans les moyens de subsistance ou utilisés pour le commerce transfrontalier. Une minorité des FFI produits le long de la chaîne de valeur quittent le pays par le biais d'un petit nombre d'entreprises minières ou de courtiers en or.
Évaluation des dommages	Les principaux résultats du trafic de cocaïne comprennent : – les risques de santé résultant de l'utilisation des drogues, qui est encore limitée en Afrique de l'Ouest – une corruption accrue et l'enrichissement des puissantes élites locales, qui peuvent être de même avec les criminels – les violences résultant d'une protection armée et d'une concurrence accrue entre les groupes armés qui contrôlent le trafic.	Les principaux dommages résultant de l'utilisation de contrefaçons comprennent : – l'impact négatif sur les industries locales – les risques de santé et les risques sécuritaires pour les consommateurs, par exemple, dérivés de la consommation de médicaments contrefaits – la perte de revenus nationaux – la corruption accrue et l'enrichissement des élites locales, qui peuvent être de même avec les criminels.	Les principaux dommages émanant de l'industrie minière artisanale comprennent : – les risques de santé et les risques sécuritaires pour les mineurs artisanaux, par exemple causés par des pratiques de travail dangereuses ou l'utilisation de produits toxiques – les dommages environnementaux résultant de l'utilisation de produits toxiques (par exemple, le mercure) – les pertes de recettes publiques – l'enrichissement des caïds locaux.
Implications des réponses apportées	Compte tenu de la taille limitée du marché de cocaïne local (sa pénétration dans les groupes sociaux est proportionnelle à ses coûts élevés), les réponses doivent porter sur son impact et la balance des pouvoirs, en instaurant : – des mesures améliorées pour saisir la marchandise avant qu'elle ne transite par l'Afrique de l'Ouest (même si cela déplacera les flux ailleurs) – des interventions ciblées (par exemple pour renforcer la transparence et la surveillance afin d'empêcher les hauts fonctionnaires de contrôler les flux de drogues) – des interventions visant à démanteler les réseaux de trafic.	Bien que faisant l'objet d'une attention limitée de la part des autorités régionales, les articles contrefaits sont très demandés, principalement à cause du manque d'alternatives peu coûteuses. Il faut : – pour les articles les plus susceptibles de causer des dommages physiques (cf. les médicaments contrefaits) : contrôler les flux qui causent le plus de dommages aux consommateurs et sensibiliser les consommateurs aux risques encourus – fournir des alternatives de marché aux consommateurs, peut-être par le biais d'investissements ou de subventions publiques – intervenir auprès des personnes fabriquant et fournissant les biens – traiter la corruption, par exemple, en ciblant les autorités chargées d'améliorer la transparence et le contrôle.	L'ASGM constitue davantage une activité informelle qu'une activité criminelle. La plupart des bénéfices de la chaîne de valeur restent dans le pays, notamment dans la communauté des individus impliqués. Il faut : – atténuer les dommages environnementaux – protéger les personnes exposées, comme les mineurs ASGM – faire migrer l'activité informelle vers le secteur formel, au moyen d'actions juridiques et réglementaires, et fournir des incitations aux acteurs impliqués – créer/appliquer la réglementation pour combattre les FFI qui quittent la région.

Notes

1. La Lettre nigériane – connue sous l'appellation « arnaque 419 », d'après la section 419 du code pénal nigérian – est la première forme importante de cybercriminalité à avoir émergé en l'Afrique de l'Ouest ; d'après certains analystes, ses racines dateraient des années 20 (Ellis, 2015). La Lettre nigériane est une arnaque qui combine la fraude à l'identité et une variation d'un stratagème d'avance de frais par lequel le récipiendaire est incité à envoyer ses informations personnelles au fraudeur, qui s'en sert ensuite pour escroquer la victime. Les coupables utilisent également les informations personnelles pour usurper l'identité de la victime en vidant ses comptes bancaires et ses soldes de cartes de crédit. Certaines victimes ont été attirées au Nigéria, où elles ont été séquestrées et ont perdu d'importantes sommes d'argent (Federal Bureau of Investigation, 2013). La seconde génération de cybercriminalité, qui comprend l'hameçonnage, le piratage et le clonage des sites web, est une évolution importante depuis la criminalité basée sur les lettres non sollicitées vers une activité criminelle en ligne plus sophistiquée, appuyée par la falsification des documents, l'usurpation d'identité et le blanchiment d'argent (Shaw, Reitano et Hunter, 2014).
2. Les risques sont faibles, puisque seulement cinq pays (le Cabo Verde, le Nigéria, le Sénégal, la Gambie et le Ghana) présentent une prévalence Internet supérieure à 10 %.
3. Les arnaqueurs nigériens déménagent au Bénin, mais 40% des individus arrêtés au Ghana en 2008 et accusés de cybercriminalité étaient de nationalité nigériane (Boateng et al., 2011).
4. L'Internet Crime Complaint Center aux États-Unis signale que les plaintes déposées au Nigéria ne représentent que 0.08 % du total des plaintes reçues, plaçant le Nigéria au 24e rang des plaintes reçues ventilées par pays. Cependant, les ressortissants nigériens perdent des sommes d'argent plus importantes (presque USD 3 millions) que les ressortissants d'autres pays, plaçant les Nigériens au 12e rang des plaintes pour pertes subies ventilées par pays (Internet Crime Complaint Center, 2014).
5. L'Algérie, l'Égypte, la Lybie, le Maroc et la Tunisie fument 44 % de toutes les cigarettes consommées en Afrique ; on estime que 80 % de toutes les cigarettes fumées en Lybie sont illicites (ONUDD, 2009).
6. Par exemple, comme il a été souligné dans le Document de travail à paraître sur l'exploitation artisanale de l'or au Libéria et au Ghana (OECD, à paraître c), 34 % de l'or ghanéen en 2013 provenaient de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (GHEITI, 2014), et plus d'un million de ghanéens dépendaient directement de l'extraction artisanale pour survivre (Africa Progress Panel, 2013).
7. Calcul au prix annuel par baril corrigé en fonction de l'inflation en 2012.

Références

- Abdelkader, G.K. et M. Zangaou (2012), *Wahaya : Domestic and Sexual Slavery in Niger*, Anti-Slavery International, Londres.
- Africa Progress Panel (2014), *Africa Progress Panel Report 2014 : Grain, Fish, Money*, Africa Progress Panel, Genève.
- Africa Progress Panel (2013), *Africa Progress Panel Report 2013 : Equity in Extractives*, Africa Progress Panel, Genève.
- AIE (2014), *Africa Energy Outlook Special Report : A Focus on Energy Prospects in Sub-Saharan Africa*, AIE/OECD Publishing, Paris.
- Akam, S. (13 août 2012), « Sierra Leone plans gold tax cut to curb smuggling », Reuters, www.reuters.com/article/2012/08/13/sierraleone-gold-tax-idUSL6E8JDAKX20120813.
- Akinyandenu, O. (2013), « Counterfeit drugs in Nigeria : A threat to public health », *African Journal of Pharmacy and Pharmacology*, vol. 7(36), Open Access, pp. 2571-2576.
- Alemika, E. (2013), *The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.
- Amnesty International (14 avril 2015), « Nigeria : Abducted women and girls forced to join Boko Haram attacks », news blog, www.amnesty.org/en/latest/news/2015/04/nigeria-abducted-women-and-girls-forced-to-join-boko-haram-attacks.
- Anders, H. (2014), *Identifying Sources: Small-calibre Ammunition in Côte d'Ivoire*, Small Arms Survey, Genève.
- Aning, K. et J. Pokoo (2014), « Understanding the nature and threats of drug trafficking to national and regional security in West Africa », *Stability : International Journal of Security and Development*, vol. 3(1), art. 8, <http://doi.org/10.5334/sta.df>.
- Asare Kyei, A. (2013), « Falling on fertile grounds : The rise of drug-trafficking and the role of CSOs in West Africa », page web, <http://awoko.org/2013/02/12/falling-on-fertile-grounds-the-rise-of-drug-trafficking-and-the-role-of-csos-in-west-africa> (consulté le 22 février 2015).
- Bah, A. (2004), « Micro-disarmament in West Africa : The Ecowas moratorium on small arms and light weapons », *African Security Review*, vol. 3(3), www.issafrika.org/pubs/ast/13No3/FBah.htm.
- Banque mondiale (2014a), *GDP per capita (current USD)* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?page=1> (consulté le 30 décembre 2014).
- Banque mondiale (2014b), *World Development Indicators 2014*, Banque mondiale, Washington, DC.

- Banque mondiale (2013), *West Africa : Fishing Communities Restore Health to Ocean Habitats*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BAT (2010a), *Enhancing Supply Chain Security and Fighting the Illicit Trade in Tobacco Products*, British American Tobacco, Londres, www.bat.com/group/sites/uk_9d9kcy.nsf/vwPagesWebLive/DO933J8E/%24FILE/medMD9FZGBS.pdf?openelement.
- BAT (2010b), *Illicit Trade: Nigeria*, British American Tobacco, Londres, www.batnigeria.com/group/sites/BAT_7YKM7R.nsf/vwPagesWebLive/DO7YLF76?opendocumentandSKN=1.
- Bavier, J. (2013), « West African cocaine, methamphetamine smuggling on the rise – U.N », *Reuters*, <http://uk.reuters.com/article/2013/02/25/uk-west-africa-drugs-idUKBRE91O14P20130225>.
- BBC (15 juin 2015), « Profile : Mokhtar Belmokhtar », BBC News blog, www.bbc.com/news/world-africa-21061480.
- Bøås, M (2012), « Castles in the sand : Informal networks and power brokers in the northern Mali periphery », in M. Utas (ed.), *African Conflicts and Informal Power : Big Men and Networks*, Zed Books, Londres et New York.
- Boateng, R. et al. (2011), « Sakawa-cybercrime and criminality in Ghana », *Journal of Information Technology Impact*, vol. 11(2), Regis University, Denver, pp. 85-100, www.jiti.com/v11/jiti.v11n2.085-100.pdf.
- Bondaroff, T.P. (2015), *The IUU Fishing and Transnational Organised Crime Nexus : Illegal, Unregulated and Unreported Fishing as a Transnational Organized Crime*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Briscoe, I. (2014), *Crime after Jihad : Armed Groups, the State and Illicit Business in Post-conflict Mali*, Clingendael, La Haye.
- Callimachi, R. (24 juillet 2014), « Paying ransoms, Europe bankrolls Qaeda terror », *New York Times*, www.nytimes.com/2014/07/30/world/africa/ransoming-citizens-europe-becomes-al-qaedas-patron.html?_r=1.
- Carlson, K. (2013), *Efficacy of Small Arms Control Measures and National Reporting : Learning from Africa*, Small Arms Survey, Genève.
- CEDEAO (2011), Directive C/DIR 1/o8/11 on Fighting Cyber Crime within ECOWAS, Sixty-Sixth Ordinary Session of the Council of Ministers, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Abuja.
- Chothia, F. (12 mai 2014), « Will Nigeria's abducted schoolgirls ever be found? », BBC News blog, www.bbc.com/news/world-africa-27293418.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2014a), « Letter dated 14 April 2014 from the Vice-Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1572 (2204) concerning Côte d'Ivoire address to the President of the Security Council (S/2014/266) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2014b), « Midterm Report of the Panel of Experts on Liberia submitted pursuant to paragraph 5(b) of Security Council Resolution 2128 (2013) (S/2014/363) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.

- Conseil de sécurité des Nations Unies (2014c), « Security Council Adopts Resolution 2133 (2014), Calling upon States to Keep Ransom Payments, Political Concessions from Benefiting Terrorists », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2013a), « Letter dated 19 November 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1521 (2003) concerning Liberia, addressed to the President of the Security Council (S/2103/683) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2013b), « Letter dated 11 October 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1572 (2004) concerning Côte d'Ivoire addressed to the President of the Security Council (S/2013/605), Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies », New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2012a), « Report of the United Nations Assessment Mission on Piracy in the Gulf of Guinea (7 to 24 November 2011) (S/2012/45) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2012b), « Letter dated 15 October 2012 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1572 (2004) concerning Côte d'Ivoire addressed to the President of the Security Council (S/2012/766) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Control Risks (2016), « Response 2015 in review », ControlRisks.com, <https://www.controlrisks.com/~media/Public%20Site/Files/Our%20Thinking/Infographics/20160426responseinfographic.pdf>.
- de Tessieres, S. (2012), Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire : Les défis du contrôle et de la lutte contre la violence armée avant la crise post-électorale, Small Arms Survey, Genève.
- Dixon, R. (31 octobre 2013), « Scores die of starvation, thirst in Niger's desert on smuggling route », *Los Angeles Times*, <http://articles.latimes.com/2013/oct/31/world/a-fg-wn-niger-migrants-20131031>.
- Dorn, N. and H. Van der Bunt (2012), *Bad Thoughts: Towards an Organised Crime Harm Assessment and Prioritisation Framework*, Erasmus School of Law, La Haye.
- EJF (2012), *Pirate Fishing Exposed : The Fight against Illegal Fishing in West Africa and the EU*, Environmental Justice Foundation, Londres, <http://ejfoundation.org/sites/default/files/public/Pirate%20Fishing%20Exposed.pdf>.
- Ellis, S. (2015), *A History of Nigerian Organised Crime*, African Studies Center, University de Leiden, Leiden.
- Ellis, S. (2009), « West Africa's international drug trade », *African Affairs*, vol. 108(431), Oxford Journals, Londres, pp. 171-196.
- Energy for Opportunity (2012), *Timber and Fuelwood products in Sierra Leone : Current Dynamics and Issues*, Energy for Opportunity, Windsor.
- Europol (2011), *EU Organised Crime Threat Assessment 2011*, Europol, La Haye.
- Fanthorpe, R. et C. Gabelle (2013), *Political Economy of Extractives Governance in Sierra Leone*, Banque mondiale, Washington, DC.

- Faucon, B. et al. (29 mai 2013), « Africa's malarial battle : Fake drug pipeline undercuts progress », *Wall Street Journal*, www.wsj.com/articles/SB10001424127887324474004578444942841728204.
- FBI (2013), *Common Fraud Schemes*, United States Federal Bureau of Investigation, Washington, DC.
- Federal Trade Commission (20 Octobre 2009), « MoneyGram to pay \$18 million to settle FTC charges that it allowed its money transfer system to be used for fraud », Federal Trade Commission blog, www.ftc.gov/news-events/press-releases/2009/10/moneygram-pay-18-million-settle-ftc-charges-it-allowed-its-money.
- Frontex (2015), *Monthly Analysis of Migratory Trends – May 2015*, Frontex, Warsaw, <http://frontex.europa.eu/news/monthly-analysis-of-migratory-trends-may-2015-f02aLN>.
- Frontex (2014a), *FRAN Quarterly*, juillet-septembre 2014 (Q3), Frontex, Warsaw.
- Frontex (30 septembre 2014b), « People smugglers : The latter day slave merchants », Frontex, Warsaw, <http://frontex.europa.eu/feature-stories/people-smugglers-the-latter-day-slave-merchants-UArKn1>.
- GAFI (2013), *Terrorist Financing in West Africa*, Groupe d'action financière, Paris.
- GAFI (2012), *Illicit Tobacco Trade*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.
- GAFI (2011a), *Organised Maritime Piracy and Related Kidnapping for Ransom*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.
- GAFI (2011b), *Money Laundering Risks Arising from Trafficking in Human Beings and Smuggling of Migrants*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.
- Gaurvika, M. et al., (2012), « Poor quality anti-malarial drugs in southeast Asia and sub-Saharan Africa », *The Lancet*, juin, vol. 2(7), Elsevier, Amsterdam, pp. 488-496.
- Gberie, L. (2015), *Crime, Violence and Politics : Drug Trafficking and Counternarcotics Policies in Mali and Guinea*, Brookings Press, Washington, DC.
- Gboyega, A. et al. (2011), *Political Economy of the Petroleum Sector in Nigeria*, Banque mondiale, Washington, DC.
- GHEITI (2014), *GHEITI Report for 2012 and 2013*, Ghana Extractive Industries' Transparency Initiative, Accra.
- GIABA (2013), *The Nexus between Small Arms and Light Weapons and Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Inter-Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa, Dakar.
- GIABA (2010), *Threat Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Inter- Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa, Dakar.
- Gillies, A. (2009), *Reforming Corruption out of Nigerian Oil?, Part One : Mapping Corruption Risks in Oil Sector Governance*, Anti-Corruption Resource Centre, Oslo.
- Global Initiative (février 2016), *Trails of Insecurity : Illicit Migration as a Source of Threat Financing and Criminal Resourcing in Africa*, Conference report, The Global Initiative against Transnational Organized Crime, Addis Abeba.

- Global Initiative (2014a), *Organized Crime as Cross-Cutting Threat to Sustainable Development: Measuring and Monitoring Transnational Organized Crime within the Framework of Sustainable Development for the Post-2015 Development Agenda*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Global Initiative (2014b), *Bittersweet Easter : Child Trafficking in the Chocolate Industry*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Analyzing Organized Crime blog, www.globalinitiative.net/bittersweet-easter.
- Global Witness (2013), *Avoiding the Riptide : Liberia Must Enforce its Forest Laws to Prevent a New Wave of Illegal and Destructive Logging Contracts*, juin, Global Witness, Londres, www.globalwitness.org/en-gb/archive/liberiaCFMA.
- Golub, S.S. (2012), « Entrepot trade and smuggling in West Africa: Benin, Togo and Nigeria », *The World Economy*, Swarthmore.
- Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (2015), *Track it !, Stop it !, Get it ! : Illicit Financial Flows from Africa*, Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, Union africaine/CEA Conférence des ministres, Addis-Abeba.
- Howell, S. et A. Atta-Asamoah (2015), « West Africa and the transnational trade in illegal drugs : Physical properties, policing and power », *Africa Review*, vol. 7(1), National Media Group, pp.1 -14.
- IC3 (2014), *2014 IC3 Annual Report*, Internet Crime Complaint Center, Federal Bureau of Investigation, Washington, DC, www.ic3.gov/media/annualreport/2014_IC3Report.pdf.
- ICG (2013), *Niger : Another Weak Link in the Sahel ?*, International Crisis Group, Bruxelles.
- Imperial Tobacco (2014), « Combatting illicit trade in Mali », page web, www.imperial-tobacco.com/index.asp?page=78andnewscategory=andyear=2014andnewsid=2002 (consulté le 2 mars 2015).
- International Maritime Bureau (2015), *Piracy and Armed Robbery against Ships : Report for the Period 1 January- 31 December 2014*, International Chamber of Commerce, Londres.
- International Maritime Bureau (2014), *Live Piracy Map 2014*, IMB Piracy Reporting Centre, International Chamber of Commerce, Londres, <https://icc-ccs.org/piracy-reporting-centre/live-piracy-map/piracy-map-2014> (consulté le 22 février 2015).
- INTERPOL (2014a), « Forced child labour », page web, www.interpol.int/Crime-areas/Trafficking-in-human-beings/Operations/Forced-child-labour (consulté le 22 février 2015).
- INTERPOL (2014b), *Pharmaceutical Crime and Organised Criminal Groups*, INTERPOL, Lyon.
- INTERPOL (2014c), *Motor Vehicle Crime in a Global Perspective*, INTERPOL, Lyon.
- INTERPOL (2014d), *Study on Fisheries Crime in the West Africa Coastal Region*, INTERPOL, Lyon.
- IRIN News (21 février 2014a), « Arms smuggling to Boko Haram threatens Cameroon », IRIN, www.irinnews.org/report/99682/arms-smuggling-to-boko-haram-threatens-cameroon.

- IRIN News (22 juillet 2014b), « Rosewood plunder in Guinea-Bissau », IRIN, www.irinnews.org/report/100387/rosewood-plunder-in-guinea-bissau.
- Jenkins, B.M. (29 janvier 2013), « The motivations behind the Amenas terrorist attack », The Rand Blog, www.rand.org/blog/2013/01/the-motivations-behind-the-amenas-terrorist-attack.html.
- JLT Group (2012), *Kidnapping and Ransom Bulletin*, Octobre, JLT Specialty Limited, Londres, www.jltgroup.com/content/UK/risk_and_insurance/Newsletter/265861_KR_Bulletin_Africa_Final_1.pdf.
- Kamal-Deen, A. (2015), « The anatomy of Gulf of Guinea piracy », *Naval War College Review*, vol. 68(1), hiver, Naval War College, Newport, pp. 93-118, www.usnwc.edu/getattachment/e95feaa7-8883-4008-b49b-175783f25e43/The-Anatomy-of-Gulf-of-Guinea-Piracy.aspx.
- Katsouris, C. et A. Sayne (2013), *Nigeria's Criminal Crude : International Options to Combat the Export of Stolen Oil*, Chatham House, Londres.
- Kavanagh, C. (2013), *Getting Smart and Scaling Up : Responding to the Impact of Organised Crime on Governance in Developing Countries*, Centre for International Cooperation, New York.
- Kimberley Process (2014), *Annual Global Summary 2014*, Kimberley Process, <http://kimberlyprocess.com>.
- Kimberley Process (2013), « About », page web, www.kimberlyprocess.com/en/about (consulté le 21 décembre 2015).
- Kleist, N. (2011), *Europe Fighting Irregular Migration : Consequences for West African Mobility*, Danish Institute for International Studies, Stockholm.
- Kobo, K. (28 août 2014), « Cracking down on cybercrime in Ivory Coast », Al Jazeera, www.aljazeera.com/news/africa/2014/08/cracking-down-cybercrime-ivory-coast-20148279503515697.html.
- Lacher, W. (2013), « Challenging the myth of the drug-terror nexus in the Sahel », Background Paper, n°4, West Africa Commission on Drugs, Genève, www.wacommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2013/09/Challenging-the-Myth-of-the-Drug-Terror-Nexus-in-the-Sahel-Wolfram-Lacher.pdf.
- Lacher, W. (2012), *Organised Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, DC.
- Lewerenz, C. et J. Vorrath (2015), *Illegal Fishing and Maritime Security : Towards a Land and Sea based Response to Threats in West Africa*, German Institute for International and Security Affairs, Berlin.
- Mackey, T.K. et B.A. Liang (2013), « Improving global health governance to combat counterfeit medicines : A proposal for a UNODC-WHO-Interpol trilateral mechanism », *BMC Medicine*, vol. 11(233), University of California, San Diego.
- Madeira, L. et al. (2011), *The International Cocaine Trade in Guinea-Bissau : Current Trends and Risks*, Norwegian Peacebuilding Centre, Oslo.
- Maertens, F. et A.P. de Andres (2009), « West Africa : Trafficking central station? », *NATO Review*, juillet, www.nato.int/docu/review/2009/Organized_Crime/Transnational_Trafficking_West_Africa/EN/index.htm.

- Mayah, E. (24 mai 2014), « Togo triangle : Where stolen Nigerian crude is sold », *The Niche Online*, www.thenicheng.com/togo-triangle-where-stolen-nigerian-crude-oil-is-sold-1.
- McLaughlin, K. (5 juin 2014), « New wave of drug-resistant malaria threatens millions », *The Guardian*, www.theguardian.com/society/2014/jun/05/new-wave-drug-resistant-malaria-burma.
- Newton, P.N. (2008), « A collaborative epidemiological investigation into the criminal fake artesunate trade in SouthEast Asia », *Plos Medicine*, 12 février.
- NPR (31 juillet 2014), *Kidnapping Is A Lucrative Business For Al-Qaida, Documents Show*, National Public Radio, www.npr.org/templates/transcript/transcript.php?storyId=336847324.
- Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (2015), *Persectives sur les drogues : Itinéraires du trafic des opiacés de l'Asie vers l'Europe*, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Lisbonne, www.emcdda.europa.eu/topics/pods/opioid-trafficking-routes#panel2.
- Oceans Beyond Piracy (2014), *The State of Maritime Piracy Report 2014*, One Earth Future Foundation, Denver.
- OCDE (à paraître a), « Case study : Illicit narcotics transiting West Africa », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître b), « Case study : Illicit trade in counterfeit and substandard goods in Ghana », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître c), « Case study : The artisanal and small-scale gold mining sector », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016), *Illicit Trade: Converging Criminal Networks*, OECD Reviews of Risk Management Policies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251847-en>.
- OCDE (2015), *Development Aid at a Glance : 2015*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/aid-at-a-glance.htm.
- OCDE (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2013), *West African Futures : Settlement, Market and Food Security*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187443-en>.
- Ogala, E. (21 mars 2014), « Investigation : How multi-billion naira illicit tobacco trade thrives in Nigeria, putting millions at risk », *Premium Times*, www.premiumtimesng.com/news/157129-how-multibillion-naira-illicit-tobacco-trade-thrives-in-nigeria.html.
- Ogisi, M. (5 octobre 2011), « Fake medicines common in many sub-Saharan African countries », Gallup Poll blog, www.gallup.com/poll/149942/%20Fake-Medicine-Common-Sub-Saharan-African-Countries.aspx.
- Ohene-Asare, S. et al. (2014), *Trafficking of Small Arms and Light Weapons (SALW) in West Africa : Routes and Illegal Arms Caches between Ghana, Togo, Benin and Nigeria*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.

- OIM (2011), *International Migration Annual Review 2010/11*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- OIM et UNHCR (2011), *Protecting Refugees and Other Persons on the Move in the ECOWAS Space*, Organisation internationale pour les migrations et Agence des Nations Unies pour les réfugiés, Genève.
- OMD (2014), *A Survey of Customs Administration Perceptions on Illegal Wildlife Trade*, Organisation Mondiale des Douanes, Genève.
- OMD (2013), *Illicit Trade Report 2013*, Organisation Mondiale des Douanes, Bruxelles.
- OMD (2010), *Customs and Tobacco Report 2009*, Organisation Mondiale des Douanes, Bruxelles.
- OMS (2014), *World Malaria Report 2014*, Organisation mondiale de la Santé, Genève.
- OMS (2010), « Growing threat from counterfeit medicines », *Bulletin*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, www.who.int/bulletin/volumes/88/4/10-020410/en.
- ONUDC (2014a), *World Drug Report 2014*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2014b), *2014 Global Synthetic Drugs Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2014c), *The Globalization of Crime: A Transnational Organised Crime Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2014d), *Rapport Mondial sur la Traite des Personnes 2014*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013a), *World Drug Report 2013*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013b), *Transnational Organised Crime in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013c), *Comprehensive Study on Cybercrime*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2012a), *World Drug Report 2012*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2012b), *Global Report on Trafficking in Persons 2012*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011a), *Estimating Illicit Flows from Drug Trafficking and Other Forms of Transnational Organised Crime*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011b), *World Drug Report 2011*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011c), *The Transatlantic Cocaine Market*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011d), *The Role of Organised Crime in Smuggling Migrants from Africa to Europe*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011e), *Transnational Organised Crime in the Fishing Industry*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.

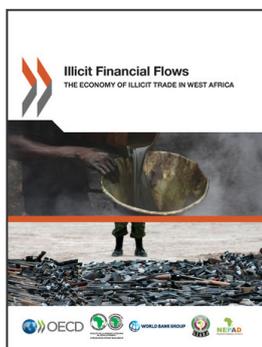
- ONUUDC (2009), *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUUDC (2008), *Drug Trafficking as a Security Threat in West Africa*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- Onuoha, F.C. (8 septembre 2013), *Porous Borders and Boko Haram's Small Arms Smuggling Operations in Nigeria*, Al-Jazeera Centre for Studies blog, <http://studies.aljazeera.net/en/reports/2013/09/201398104245877469.htm>.
- O'Regan, D. et P. Thompson (2013), *Advancing Stability and Reconciliation in Guinea-Bissau : Lessons from Africa's First Narco-state*, Africa Center for Strategic Studies, Washington, DC.
- Osinowo, A.A. (2015), *Combating Piracy in the Gulf of Guinea*, Africa Center for Strategic Studies, Washington, DC.
- Oxfam (2012), *Embargoed States Importing Arms (2001-10)*, Oxfam, Londres.
- Oxford Analytica (2013), *West Africa Criminal Networks Adapt and Shift East*, Oxford Analytica, Oxford, www.oxan.com.
- Platov, V. (18 avril 2014), « Transnational organised crime in the fishing industry », New Eastern Outlook blog, <http://journal-neo.org/2014/04/18/rus-transnatsional-naya-organizovannaya-prestupnost-v-sfere-ry-bolovnogo-promy-sla>.
- Polgreen, L. (6 février 2009), « 84 children are killed by medicine in Nigeria », *New York Times*, www.nytimes.com/2009/02/07/world/africa/07nigeria.html.
- PNUD (2012), *Strengthening Governance and Management of Marine Resources in West Africa*, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York.
- Punam, C., A. Dabalen et B. Land (2017), *Mining in Africa : Are Local Communities Better Off?*, Africa Development Forum, Banque mondiale, Washington, DC.
- Refworld (2014), *Nigeria : Kidnapping for Ransom, including Frequency, Profile of Victims and Kidnappers ; Response by Authorities (2013-juillet 2014)*, Immigration and Refugee Board of Canada, 31 juillet 2014, www.refworld.org/docid/546dc1724.html.
- Reitano, T. et M. Shaw (2015), *Fixing a Fractured State? Breaking the Cycles of Crime, Corruption and Conflict in Mali and the Sahel*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reitano, T. et P. Tinti (2015), *Survive and Advance : The Economics of Smuggling Migrants and Refugees into Europe*, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Reitano, T., L. Adal et M. Shaw (2014), *Smuggled Futures : The Dangerous Path of a Migrant from Africa to Europe*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reuters (10 juin 2014), « Sierra Leone president sacks chief of staff over timber, mine deals », Reuters, <http://news.yahoo.com/sierra-leone-president-sacks-chief-staff-over-timber-080920933.html>.
- Revenue Watch Institute (2013), *The 2013 Resource Governance Index*, Revenue Watch Institute, New York.

- Samb, S. (5 août 2014), « Guinea's Simandou iron ore trove: huge potential for the hugely patient », Reuters, www.reuters.com/article/2014/08/05/guinea-mining-simandou-idUSL6N0QB5LD20140805.
- Samura, S. (26 novembre 2011), « Timber ! », Al Jazeera, www.aljazeera.com/programmes/africainvestigates/2011/11/20111123134340348960.html.
- Shaw, M. (2015), « Drug trafficking in Guinea-Bissau 1998-2014 : The evolution of an elite protection network », *Journal of Modern African Studies*, vol. 53(3), Cambridge University Press, pp. 339-364.
- Shaw, M. et F. Mangan (2014), *Illicit Trafficking and Libya's Transition*, United States Institute for Peace, Washington, DC.
- Shaw, M. et T. Reitano (2014), *The Political Economy of Trafficking and Trade in the Sahara : Instability and Opportunities*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Shaw, M., T. Reitano et M. Hunter (2014), *Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organised Crime in West and Central Africa*, Union africaine, Addis-Abeba.
- Shelley, L. (2014), *Human Smuggling and Trafficking into Europe : A Comparative Perspective*, Migration Policy Institute, Washington, DC.
- Shelley, L. et S. Melzer (2008), « The nexus of organised crime and terrorism : Two case studies in cigarette smuggling », *International Journal of Comparative and Applied Criminal Science*, vol. 32(1), Taylor and Francis Online, pp. 43-63.
- Small Arms Survey (2013), *Rebel Forces in Northern Mali : Documented Weapons, Ammunition and Related Material*, Small Arms Survey, Londres and Genève.
- Stewart, P. et L. Wroughton (1 juillet 2014), « How Boko Haram is beating U.S. efforts to choke its financing », Reuters, www.reuters.com/article/2014/07/01/us-usa-nigeria-bokoharam-insight-idUSKBN0F636920140701.
- Stewart, S. (2010), « A look at kidnapping through the lens of protective intelligence », Stratfor Security Weekly blog, www.stratfor.com/weekly/20100519_look_kidnapping_through_lens_protective_intelligence.
- The Economist (14 septembre 2013), « Kidnapping in Nigeria : A holy mess », *The Economist*, www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21586355-kidnapping-nigeria-out-hand-holy-mess.
- UltraScan (2014), *419 Scams*, UltraScan AGI, Amsterdam.
- UIT (2016), *ITU: ICT Statistics* (base de données), Union internationale des télécommunications, www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx (consulté le 4 avril 2015).
- UNCTAD (31 mars 2014), « West African countries helped to harmonize cyber laws at UNCTAD workshop in Ghana », All News blog, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève, <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=714>.
- UN.GIFT (2008), *Human Trafficking: An Overview*, Nations Unies, Vienne.
- Union africaine (2014), *Convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel*, Union africaine, Addis-Abeba.

- Union européenne (2014a), « Combating transnational organised crime at sea : Background paper to a high level workshop held in Brussels 20-21 May 2014 », Union européenne, Bruxelles.
- Union européenne (2014b), « The EU launches a new project to fight falsified medications in developing countries », press release, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-378_en.htm.
- US Department of State (2014), *Trafficking in Persons Report 2014*, US Department of State, Washington, DC.
- US-ICE (2014), « Nigerian national sentenced in scheme to ship stolen vehicles to West Africa », US Immigration and Customs Enforcement, News Release, 8 juin 2014, www.ice.gov/news/releases/nigerian-national-sentenced-scheme-ship-stolen-vehicles-west-africa.
- Vira, V., T. Ewing et J. Miller (2014), *Out of Africa : Mapping the Global Trade in Illicit Elephant Ivory*, C4DS and Born Free USA, Washington, DC, www.wwf.se/source.php/1578610/out%20of%20africa.pdf.
- Vorrath, J. (2014), *From War to Illicit Economies : Organised Crime and State Building in Liberia and Sierra Leone*, tiftung Wissenschaft und Politik, Berlin.
- WACD (2014), *Not Just in Transit : Drugs, the State and Society in West Africa*, West Africa Commission on Drugs, Genève.
- Wilson, K. (29 juin 2009), *Terrorism and Tobacco*, International Consortium of Investigative Journalists, www.icij.org/project/tobacco-underground/terrorism-and-tobacco.

Entretiens

- SEN-GIABA-130515 : Multiples chargés de recherche et chargés politiques seniors, GIABA, 13 mai 2015.
- UK-Gov-LE-220615 : Multiples membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015.
- VIE-ONUDD-290515 : Haut responsable de l'ONUDD, par Skype, 29 mai 2015.



Extrait de :

Illicit Financial Flows

The Economy of Illicit Trade in West Africa

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268418-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Les économies criminelles et les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest », dans *Illicit Financial Flows : The Economy of Illicit Trade in West Africa*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264285095-7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.